

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ANNEXE

Conférence internationale du Travail
90^e session 2002

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL GENÈVE

ISBN 92-2-212426-X
ISSN 0251-3218

Première édition 2002

La publication d'informations relatives aux mesures prises en ce qui concerne les conventions et recommandations internationales du travail n'implique l'expression, de la part du Bureau international du Travail, d'aucun avis quant au statut juridique de l'Etat qui a communiqué ces informations (y compris la communication d'une ratification ou d'une déclaration), ni quant à l'autorité de cet Etat sur les zones ou territoires au sujet desquels ces informations sont communiquées; dans certains cas, cela peut présenter des problèmes sur lesquels le Bureau international du Travail n'est pas compétent pour se prononcer.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse.

TABLE DES MATIÈRES

<i>ANNEXE: Rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés</i>	1
Introduction	1
I. Détérioration rapide de la situation économique et sociale.....	5
II. Options pour l'avenir.....	24
III. Coopération technique future de l'OIT	31
IV. Conclusions	37
Annexe I	41
Annexe II	46

ANNEXE

Rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés

INTRODUCTION

1. Conformément à la pratique, ce rapport se fonde sur les missions que j'ai envoyées pour évaluer les conditions d'emploi des travailleurs des territoires arabes occupés (Rive occidentale, bande de Gaza et Golan)¹. Etant donné la gravité de la situation dans les territoires, j'ai décidé de renforcer ces missions pour qu'elles puissent rencontrer le plus grand nombre possible de décideurs et de personnalités en Israël et dans les territoires occupés.

2. J'ai confié la mission dans les territoires arabes occupés à MM. Friedrich Buttler, directeur régional pour l'Europe et l'Asie centrale, Giovanni di Cola, haut fonctionnaire du Département de la coopération pour le développement, et Philippe Egger, économiste principal du Département de l'intégration des politiques. La mission a séjourné du 27 avril au 6 mai 2002 en Israël et dans les territoires de la Rive occidentale, de la bande de Gaza et du Golan. M. Lee Swepston, chef du Service de l'égalité et de l'emploi, a été chargé de la mission qui a séjourné dans la République arabe syrienne les 1^{er} et 2 mai 2002. En outre, j'ai demandé à deux de mes plus proches collaborateurs, MM. Don Skerrett, chef du Cabinet du Directeur général, et Samir Radwan, conseiller pour les politiques de développement et les pays arabes, de se rendre dans la région. Ils ont accompagné du 27 avril au 1^{er} mai la mission envoyée dans les territoires puis celle envoyée dans la République arabe syrienne les 1^{er} et 2 mai. Ils ont séjourné au Caire du 2 au 5 mai où, notamment, ils ont assisté à la session du Conseil d'administration de l'Organisation arabe du travail les 7 et 8 mai. [La liste des interlocuteurs que les missions ont rencontrés figure à l'annexe I du rapport.]

¹ Voir la résolution sur les implications des colonies israéliennes en Palestine et autres territoires arabes occupés en relation avec la situation des travailleurs arabes, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 66^e session (1980).

3. Le rapport se fonde sur les informations impartiales et objectives que les missions ont obtenues directement, et sur l'examen attentif des documents qui leur ont été soumis. On ne dispose de statistiques détaillées et fiables que pour la période allant jusqu'à la fin de 2001. Cela étant, les missions ont attaché beaucoup de valeur aux informations plus récentes que leur ont données le gouvernement d'Israël, les autorités et institutions palestiniennes, le gouvernement de la République arabe syrienne, la Ligue des Etats arabes, l'Organisation arabe du travail, des organisations d'employeurs et de travailleurs et des représentants de l'ONU et des donateurs. Je tiens à remercier toutes les parties pour leur collaboration et leur soutien considérables.

4. Les missions se sont efforcées d'éviter tout parti pris. Elles ont écouté attentivement des personnes des deux camps afin de comprendre la situation et les arguments de chacun.

5. Le rapport essaie de rendre compte factuellement de l'effondrement socio-économique presque total que le conflit a entraîné dans les territoires occupés, et de la profonde crise humanitaire qui frappe les familles palestiniennes. Il décrit également les conséquences néfastes qu'a cette situation pour l'économie d'Israël et le sentiment de profonde insécurité que ressent la population.

6. De plus, les missions se sont efforcées tout particulièrement d'examiner les aspects subjectifs plus profonds de la situation: l'humiliation et la frustration que les Palestiniens ressentent en raison des bouclages et des opérations militaires d'Israël qui s'y ajoutent. C'est la notion de «punition collective» qui semble exprimer le mieux cette profonde colère. Le rapport témoigne aussi du sentiment d'insécurité que les attentats-suicide créent en Israël.

7. Pour comprendre et ressentir cette situation, il faut lire le rapport dans un esprit d'empathie et de compassion pour toutes les personnes concernées. Je suis tout à fait conscient que cette recommandation n'est pas conventionnelle en temps de conflit, mais je suis profondément convaincu qu'elle est nécessaire aujourd'hui.

8. Tout d'abord, il faut orienter le discours politique vers une culture du dialogue. Au moment de la rédaction du rapport, le dialogue entre les deux parties était pratiquement inexistant. Il s'agissait plutôt d'un état non déclaré de guerre.

9. Pourtant, malgré l'anéantissement du processus de paix, nombreux encore sont ceux qui, dans l'un et l'autre camp, ne sont pas disposés à abandonner l'espoir de la paix. Le rapport repose sur cet espoir.

10. L'une des conclusions que nous devons tous tirer du rapport est que la situation actuelle ne peut plus durer. Comme le monde l'a encore dramatiquement constaté ces derniers mois, la sécurité à l'échelle mondiale et la sécurité à l'échelle locale sont indissociables. Le message que donne la Déclaration de Philadelphie, qui est annexée à la Constitution de l'OIT, n'est pas différent: «la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité

de tous». La sécurité en Israël ne peut être dissociée de la sécurité de la population palestinienne qui vit dans les territoires occupés. Pour qu'elle soit durable, la sécurité politique doit être fondée sur la sécurité économique et sociale. Pauvreté, chômage, déclin économique: la situation se dégrade à un rythme alarmant dans les territoires occupés, d'où une crise humanitaire généralisée, comme le rapport le montre. Cette situation met en péril la perspective même d'un règlement politique négocié pour parvenir à la paix au Moyen-Orient. Sans plus attendre, il faut agir avec clairvoyance pour y faire face. De même, il n'y aura ni croissance économique ni développement social sans des bases institutionnelles solides pour définir la responsabilité démocratique des autorités locales et centrales et d'autres institutions représentatives.

11. La force de l'OIT ne réside pas dans les ressources financières qu'elle peut déployer mais dans les valeurs de la justice sociale et de la dignité humaine sur lesquelles sa Constitution et la Déclaration de Philadelphie se fondent. Notre confiance dans les institutions qui garantissent le dialogue, la protection sociale et les droits afférents, et notre expérience dans ces domaines, ont surmonté l'épreuve du temps. L'Organisation défend les valeurs et les institutions que les gens souhaitent voir se développer dans leurs propres sociétés.

12. Les valeurs et principes de l'OIT constituent une assise pour un dialogue plus ample entre gouvernements, élus, représentants des employeurs, organisations des travailleurs et autres acteurs de la société. Tout règlement du conflit doit se fonder sur un dialogue qui permettra aux travailleurs des territoires occupés et à leurs familles de se faire entendre et les aidera à réaliser leurs aspirations à un travail décent. Parallèlement, les travailleurs vivant en Israël doivent aussi être entendus. Personne ne peut être satisfait de la situation actuelle ou, ce qui serait pire, d'une aggravation du conflit. Je fais fermement le pari de l'avenir et je prends l'engagement que l'OIT apportera tout son soutien à un dialogue porteur d'espoir. J'appelle les mandants palestiniens et israéliens, dans leurs domaines de compétences, à prendre le risque d'engager le dialogue social et de dépasser les clivages actuels. Je demande également à la Conférence internationale du Travail de souscrire aux vues présentées dans le rapport et de contribuer à ce qu'elles se traduisent dans les faits.

13. J'approuve pleinement les conclusions et propositions des missions. Avec l'aide de la Conférence internationale du Travail et du Conseil d'administration, nous devons mettre en place sans attendre un programme étendu de coopération technique en faveur des travailleurs et des autres mandants arabes des territoires occupés (voir [annexe II](#) du rapport). L'OIT n'est pas une institution de financement, mais nous sommes tout à fait résolus à définir efficacement les initiatives qui peuvent être mises en œuvre avec nos propres ressources. L'OIT pourrait prendre les mesures suivantes:

- a) Réévaluer immédiatement les programmes existants de coopération technique, en tenant compte de la nouvelle situation et des priorités qui découlent de la crise humanitaire actuelle. Cela devrait être fait dans les six

semaines qui suivront la fin de la Conférence, en collaboration avec les mandants tripartites palestiniens, les donateurs et les autres parties intéressées.

- b) Procéder à cette réévaluation en envisageant de nouvelles initiatives dans les domaines que les missions ont suggérés (promotion de l'emploi, jeunesse, protection sociale, dialogue social, appui institutionnel) et dans ceux qui ressortiront des discussions de la Conférence internationale du Travail. J'invite tous les gouvernements intéressés à annoncer les ressources qu'ils sont disposés à apporter à cette fin.
- c) Appuyer pleinement l'établissement, par des institutions de développement et par des pays donateurs, du Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale que la Conférence arabe du travail a proposé. Le Bureau sera bientôt en mesure de soumettre à l'Autorité palestinienne une étude de faisabilité que pourront examiner à des fins de décision toutes les personnes intéressées par la création du Fonds. J'estime que cette initiative est essentielle.
- d) Rechercher avec les mandants palestiniens et israéliens les possibilités de dialogue social qui contribueront à instaurer une confiance et un respect mutuels, et à atténuer les tensions.
- e) De plus, pour avancer sur ces points et sur ceux qui ressortiront de la Conférence, je renforcerai les capacités du Bureau de Jérusalem et je donnerai instruction au groupe de travail, que j'ai constitué à la fin de 2000, d'entamer les consultations nécessaires sur toutes les questions.
- f) Je ferai rapport au Conseil d'administration en novembre 2002 sur les mesures prises pour renforcer le programme de coopération technique du BIT avec les mandants palestiniens.

14. En conclusion, je dois ajouter que, étant donné la situation tragique que le rapport décrit, les Membres de l'OIT doivent relever un énorme défi: veiller à ce que l'Organisation réponde aux besoins quotidiens des travailleurs et de leurs familles qui vivent dans les territoires arabes occupés. Nous ne pouvons pas éviter cette responsabilité.

15. Au-delà de l'OIT, la communauté internationale et les pays ayant le plus d'influence sont également confrontés à un défi considérable. De nouveau, nous sommes dans une situation d'action humanitaire et de reconstruction. Nous devons revenir à une perspective de paix et de développement. Nous devons tous réévaluer les moyens d'action nécessaires pour répondre aux aspirations de l'ensemble des familles qui vivent dans cette région: des parents qui travaillent, des enfants qui vont à l'école, des rues sûres, une communauté en paix. Cela reste le plus profond espoir de la grande majorité des Palestiniens et des Israéliens. Le monde doit les aider à le réaliser.

Mai 2002.

Juan Somavia,
Directeur général.

I. DÉTÉRIORATION RAPIDE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Bouclages et effondrement économique des territoires occupés

16. Depuis le déclenchement de l'intifada et l'escalade de la violence à partir du 28 septembre 2000, une politique de bouclages a été instituée dans les territoires occupés à des fins de sécurité. Cette politique comporte, à divers degrés, des restrictions à la circulation des personnes, des véhicules et des biens sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, entre ces deux territoires, et entre eux, d'une part, et Israël, d'autre part. Les bouclages se sont intensifiés au cours du deuxième semestre de 2001 et du premier trimestre de 2002. Les conséquences ont été immédiates: baisse de revenu de ceux qui ne peuvent plus se rendre à leur lieu de travail, difficulté, voire impossibilité, pour les entrepreneurs et les producteurs, d'accéder aux marchés, hausse du coût des importations. L'activité économique fondée sur les échanges et la possibilité de circuler s'est arrêtée peu à peu. En avril 2002, elle était virtuellement paralysée, à l'exception d'échanges à une échelle locale très restreinte qui se limitent à des produits de première nécessité, et des rares zones qui ne sont pas touchées par les bouclages.

Des zones et des villes fermées

17. Les bouclages sont imposés sous forme de postes de contrôle militaires ou de colons, de barrages routiers ou d'autres qui visent à réduire ou empêcher la circulation. A l'extrême, ils interdisent totalement de circuler ou ne permettent d'emprunter que des routes secondaires ou tertiaires, ce qui entraîne le plus souvent des retards et des temps de trajet considérables. Les bouclages partiels ne permettent de circuler, avec des restrictions semblables, que sur certaines routes principales ou secondaires. Le tableau 1 ci-dessous présente une estimation par trimestre du nombre de bouclages complets ou partiels réalisés en 2001 sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Pour des raisons géographiques, les bouclages partiels ont été plus fréquents dans la bande de Gaza (97,4 pour cent de la période janvier-septembre 2001), tandis que les bouclages complets ont été plus nombreux sur la Rive occidentale (68 pour cent de la même période) (UNSCO, 2001a). En moyenne, les territoires ont été bouclés de l'intérieur ou de l'extérieur pendant 210 jours en 2001.

Tableau 1. Bouclages complets ou partiels sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza pendant les trois premiers trimestres de 2001
(nombre de jours)

Trimestre	I	II	III	Total (%)
Rive occidentale				
Bouclages complets	64	31	91	68,0
Bouclages partiels	27	60	0	32,0
Bande de Gaza				
Bouclages complets	4	3	0	2,6
Bouclages partiels	87	88	91	97,4

Source: UNSCO, 2001a.

18. On ne dispose pas d'informations pour le premier trimestre de 2002 mais il est probable que la tendance observée en 2001 se soit poursuivie, voire intensifiée. L'incursion militaire déclenchée le 28 mars 2002 a conduit à un bouclage intérieur complet de la plus grande partie de la Rive occidentale – on y a compté 150 points de contrôle militaires en février-mai 2002. Le couvre-feu a été imposé à plus de 30 pour cent de la population de la Rive occidentale pendant la plus grande partie d'avril 2002, en particulier dans les grandes agglomérations suivantes: Ramallah, Al Bireh, Qalqiliya, Tulkarem, Bethléem, Jénine, Naplouse, Tubas et Hébron. Dans la pratique, les bouclages intérieurs ont divisé la bande de Gaza en trois zones fermées.

19. Des bouclages sont également en place entre les territoires occupés et Israël, et entre les territoires occupés et les pays voisins. La circulation de piétons ou de véhicules particuliers, entre la bande de Gaza et Israël au point de passage d'Erez, a été empêchée pendant 67,3 pour cent entre janvier et septembre 2001. Le trafic commercial a été complètement bloqué à ce point de passage pendant la même période. Il a été bloqué pendant 89,6 pour cent de cette période entre la bande de Gaza et la Jordanie au pont reliant Allenby et Karameh, et pendant 72,4 pour cent de cette période au point de passage de Rafah, à la frontière entre la bande de Gaza et l'Égypte. La circulation de personnes, aux points de passage susmentionnés, a été empêchée entre 25 et 67 pour cent de la période en question. Les points de passage de Karni et de Sufa, entre la bande de Gaza et Israël, ont été fermés respectivement pendant 6,2 pour cent et 53,6 pour cent de cette période.

Une économie qui s'arrête peu à peu

20. Avec des effets cumulatifs, les bouclages transmettent à l'économie des territoires occupés les chocs que subissent l'offre et la demande. Tout

d'abord, les Palestiniens qui travaillent en Israël (ou dans des colonies israéliennes) n'ont plus de revenus salariaux. Ensuite, les exportations et les importations des territoires occupés sont en baisse. Le montant total annuel des revenus salariaux réels des Palestiniens travaillant en Israël est tombé de 45,9 pour cent en 2001 par rapport à 2000 (voir tableau 2 ci-après). On ne dispose pas de chiffres pour le premier trimestre de 2002 mais on estime que le nombre de Palestiniens qui travaillent en Israël (le plus souvent sans permis) n'est plus que de quelques milliers et qu'il n'y en a très probablement plus depuis le début de l'incursion militaire lancée le 28 mars 2002. Les estimations de l'UNSCO pour les échanges hors agriculture entre les territoires occupés et Israël pendant le premier semestre de 2001 indiquent une chute de 33,5 pour cent, par rapport au premier semestre de 2000, des importations en provenance d'Israël et de 17,7 pour cent des exportations vers Israël. Pour 2001, les premières estimations de la Fédération des chambres palestiniennes de commerce, d'industrie et d'agriculture laissent entendre que l'ensemble des exportations agricoles a diminué de 53 pour cent, les exportations de produits manufacturés de 50 pour cent, et les importations entre 42 et 60 pour cent. Le Centre pour le développement du secteur privé de l'Association des entrepreneurs palestiniens estime que le volume des ventes a diminué de 47 pour cent en 2001, le taux d'utilisation des capacités de production de 50 pour cent, alors que le coût des facteurs primaires et des transports s'est accru de 26 pour cent. Les entreprises qui fonctionnent dans les territoires occupés se heurtent donc à un coût plus élevé des intrants et à une demande plus faible. Ces estimations sont actuellement mises à jour pour tenir compte des quatre premiers mois de 2002, période pendant laquelle la plupart des villes de la Rive occidentale ont été soumises au couvre-feu.

Tableau 2. Revenu salarial réel des Palestiniens travaillant en Israël et dans les colonies israéliennes

	1999	2000	2001
Salariés en Israël et dans les colonies israéliennes	135 000	117 000	68 000
Salaire journalier moyen (NIS)	105,80	110,40	106,90
Salaire journalier réel (NIS)	105,80	107,40	102,70
Jours de travail par mois	20,3	20,2	20,3
Jours de travail par an (estimation)	203	202	203
Taux de change dollar E.-U./shekel (NIS)	4,14	4,08	4,21
Revenu salarial annuel réel (en millions de dollars E.-U.)	700,35	622,13	336,74

Source: Enquête sur la main-d'œuvre et indice des prix à la consommation du PCBS.

21. Selon les estimations de la Banque mondiale, en 2001 les investissements ont baissé de 30 pour cent; les investissements publics ont reculé

de 25 pour cent, les donateurs affectant de plus en plus leur aide à l'assistance d'urgence. La hausse des coûts, en particulier du ciment et des transports, les perspectives incertaines de bénéfices et les conflits dans les zones touristiques ont découragé les investisseurs privés. La capitalisation des entreprises cotées à la bourse palestinienne a diminué d'un quart (Banque mondiale, 2002).

Crise budgétaire

22. En 2001, les recettes de l'Autorité palestinienne ont chuté de plus de 70 pour cent (Banque mondiale, 2002). Plus de 80 pour cent de l'ensemble de ces recettes proviennent de la fiscalité sur la consommation de biens de production intérieure ou de biens importés. Les impôts sur les importations, qui sont prélevés par l'administration fiscale israélienne, sont entièrement retenus depuis décembre 2000. Les recettes fiscales intérieures suivent de près l'évolution de la demande globale. Ainsi, une baisse de la demande se traduit immédiatement par une diminution des recettes fiscales. En raison de la forte baisse de celles-ci, les finances municipales connaissent des difficultés analogues. L'assistance budgétaire d'urgence des donateurs a compensé en partie l'effondrement des recettes de l'administration centrale. Le paiement des salaires représente maintenant plus de 90 pour cent des dépenses totales, les investissements publics ayant virtuellement cessé. Les investissements publics financés par des donateurs sont importants mais de plus en plus axés sur l'assistance d'urgence à court terme, y compris sur des programmes d'emploi temporaire.

Dommages et destructions résultant du conflit

23. L'escalade de la violence et l'occupation militaire des territoires ont causé d'importants dommages matériels aux infrastructures et aux terres cultivables. Pour la période allant d'octobre 2000 à décembre 2001, la Banque mondiale a estimé ces dommages (en se fondant sur les coûts de remplacement) à 305 millions de dollars – 63 pour cent dans la bande de Gaza et 37 pour cent sur la Rive occidentale. Les dommages touchent principalement l'agriculture (58 pour cent), les infrastructures et immeubles publics (26 pour cent) et des immeubles privés – résidentiels, commerciaux et industriels (16 pour cent) (Banque mondiale, 2002). L'Autorité palestinienne et l'Organisation arabe du travail ont fait des estimations analogues.

24. L'incursion militaire lancée le 28 mars 2002 a causé des dommages considérables aux immeubles publics, en particulier à ceux de l'Autorité palestinienne, et aux infrastructures dont beaucoup avaient été financés par des donateurs. A titre d'exemple, les immeubles du Bureau central palestinien de statistique qui bénéficie depuis 1994 d'une aide financière des donateurs, y compris d'une assistance technique du BIT, ont été la cible de plusieurs attaques militaires, et ses dossiers techniques ont été endommagés. Les donateurs

élaborent (mai 2002) de nouvelles estimations des dégâts. Selon des chiffres provisoires, le coût de la reconstruction sur la Rive occidentale d'infrastructures et d'immeubles publics et privés s'élèvera à quelque 432 millions de dollars.

Baisse considérable du produit intérieur brut (PIB) et du revenu national brut (RNB) réels

25. En conséquence, le PIB réel a baissé de 12 pour cent en 2001 et le RNB réel, à savoir la somme du PIB et du revenu des facteurs reçu de l'extérieur (salaires des Palestiniens travaillant en Israël), a chuté de 18,7 pour cent (tableau 3). Le RNB a diminué davantage que le PIB en raison de la baisse massive du nombre de Palestiniens travaillant en Israël. Entre 1999 et 2001, le PIB a diminué de 17,7 pour cent et le RNB par habitant de 28,2 pour cent. En revanche, pour la même période, le PIB réel des pays en développement du Moyen-Orient a augmenté de 2,9 pour cent. Cette chute du revenu global et du revenu par habitant dont disposent les travailleurs et leurs familles dépasse largement celles qui ont été enregistrées à la suite de crises financières ou économiques ou de catastrophes naturelles. En comparaison, pendant la crise financière asiatique de 1997-98, le PIB réel avait diminué en 1998 de 8,2 pour cent en moyenne dans la République de Corée, en Malaisie et en Thaïlande.

Tableau 3. Revenu global et revenu par habitant

	1999	2000	2001	2001 (dollars E.-U.)
	Evolution annuelle moyenne en pourcentage			
PIB				4 093 millions
PIB réel		6,0	-6,5	-12,0
1999 = 100		100,0	93,5	82,3
RNB par habitant				1 488
RNB réel par habitant		2,2	-11,7	-18,7
1999 = 100		100,0	88,3	71,8

Sources: PCBS et Banque mondiale, 2002.

Forte baisse de l'emploi et diminution des salaires réels

26. Plus de 90 pour cent de la population dépendent d'une forme ou d'une autre de revenu tiré du travail dans les territoires occupés. Toute baisse de l'emploi et des revenus tirés du travail se traduit immédiatement par une diminution de la consommation et de la protection sociale.

27. Le marché du travail des territoires occupés se caractérise principalement par un taux d'accroissement rapide de la population en âge de travailler – 5,1 pour cent par an – dans un contexte plus récent de forte réduction des possibilités d'emploi. En 2001, l'emploi salarié a chuté de près de 15 pour cent par rapport à 2000 (tableau 4). Sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, il a respectivement chuté de 11 et 26 pour cent, en raison surtout d'une diminution de 41 pour cent du nombre de Palestiniens travaillant en Israël (28,4 pour cent sur la Rive occidentale et 89,1 pour cent à Gaza). En 2001, quelque 69 000 Palestiniens travaillaient en Israël, pour la plupart sans permis de travail, soit moins de la moitié du nombre de Palestiniens employés en Israël durant les trois premiers trimestres de 2000. L'emploi dans les territoires occupés a également baissé de 9 pour cent en 2001. En raison du bouclage des territoires, il a chuté au cours du dernier trimestre de 2000 pour progressivement remonter au deuxième trimestre de 2001. Au dernier trimestre de 2001, il s'établissait à 91 pour cent de son niveau d'avant l'intifada – 95,5 pour cent sur la Rive occidentale, 82 pour cent dans la bande de Gaza. A Gaza, la zone industrielle de Erez, une zone militaire fermée, a continué de fournir un emploi à environ 4 800 travailleurs en avril 2001 (contre 4 200 en 1999).

28. La baisse de l'emploi dans le secteur privé a été partiellement compensée par un accroissement de l'emploi dans le secteur public. Le nombre de personnes directement employées par l'Autorité palestinienne a régulièrement augmenté tout au long de l'année 2001, passant de 111 000 au premier trimestre à 121 000 au troisième trimestre, ce qui représente plus de 23 pour cent de l'emploi total. L'emploi au sein des organisations d'assistance humanitaire a sans doute également progressé, en raison de la demande accrue d'interventions plus localisées, essentiellement des secours humanitaires et d'urgence. Ces emplois s'avèrent essentiels pour le maintien d'une certaine demande. Malgré tout, le ratio emploi/population en âge de travailler a baissé de manière significative. En 2001, trois personnes en âge de travailler sur dix occupaient un emploi, comparé à près de quatre sur dix en 2000. Or, à cause des bouclages, les travailleurs enregistrés n'occupent pas nécessairement tous un emploi à plein temps. Nombre de jours ont été chômés en raison de l'impossibilité de se rendre sur son lieu de travail. La situation de la population active au regard de l'emploi, atteste également de la détérioration de la qualité de l'emploi: l'emploi indépendant a augmenté de 20 pour cent, tandis que l'emploi salarié a chuté. Cette évolution témoigne d'un processus d'informalisation, les salariés qui perdent leur emploi cherchant à compenser la perte de revenu en exerçant une activité indépendante, la plupart du temps dans le petit commerce (tableau 5).

Tableau 4. Indicateurs du marché du travail

Territoires occupés	2000				2001				Evolution annuelle moyenne en %	Estimations pour 2002
	I	II	III	IV	I	II	III	IV		
Population de 15 ans et plus (en milliers)	1 646	1 663	1 689	1 703	1 725	1 759	1 772	1 796	5,2	1 820
Population active (en milliers)	672	707	735	668	669	674	677	702	-2,2	693
Emploi (en milliers)	598	645	661	479	489	515	506	518	-14,9	397
dont emploi en Israël et dans les colonies israéliennes (en milliers)	131	144	146	44	71	74	63	68	-40,6	3
Chômage (en milliers)	73	62	73	189	180	160	172	184	75,3	296
Taux d'activité (en %)	40,8	42,5	43,5	39,2	38,8	38,3	38,2	39,1	-7,0	38,1
Taux d'emploi (en %)	36,3	38,8	39,1	28,1	28,3	29,3	28,6	28,8	-19,2	21,8
Taux de chômage (en %)	10,9	8,8	10	28,3	26,9	23,7	25,4	26,2	76,2	42,7
Rive occidentale										
Population de 15 ans et plus (en milliers)	1 090	1 100	1 117	1 124	1 139	1 160	1 169	1 183	5,0	-
Population active (en milliers)	445	483	506	483	474	477	483	491	0,4	-
Emploi (en milliers)	405	452	468	356	361	386	374	382	-10,6	-
dont emploi en Israël et dans les colonies israéliennes (en milliers)	103	114	116	40	69	72	60	66	-28,4	-
Chômage (en milliers)	40	31	38	127	113	91	109	109	78,8	-
Taux d'activité (en %)	40,8	43,9	45,3	43,0	41,6	41,1	41,3	41,5	-4,3	-

Territoires occupés	2000				2001				Evolution annuelle moyenne en %	Estimations pour 2002
	I	II	III	IV	I	II	III	IV		
Trimestre										
Taux d'emploi (en %)	37,2	41,1	41,9	31,7	31,7	33,3	32,0	32,3	-14,9	-
Taux de chômage (en %)	9,0	6,4	7,5	26,3	23,8	19,1	22,6	22,2	78,2	-
Bande de Gaza										
Population de 15 ans et plus (en milliers)	556	563	572	578	586	599	603	613	5,8	-
Population active (en milliers)	227	224	229	185	195	198	194	211	-7,7	-
Emploi (en milliers)	193	193	193	123	122	129	132	136	-26,1	-
dont emploi en Israël et dans les colonies israéliennes (en milliers)	29	30	30	3	3	2	3	2	-89,1	-
Chômage (en milliers)	34	31	36	62	73	69	62	75	71,2	-
Taux d'activité (en %)	40,8	39,8	40,0	32,0	33,3	33,1	32,2	34,4	-12,9	-
Taux d'emploi (en %)	34,7	34,3	33,7	21,3	20,8	21,5	21,9	22,2	-30,3	-
Taux de chômage (en %)	15,0	13,8	15,7	33,5	37,4	34,8	32,0	35,5	79,1	-

Sources: PCBS et estimations du BIT.

Tableau 5. Situation de la population active au regard de l'emploi
(en pourcentage)

Trimestre	2000		2001		2001/2000
	III	IV	III	IV	Evolution (en %)
Salariés	67,7	59,3	62,6	60,5	- 5,2
Travailleurs indépendants/ employeurs	23,4	27,7	28,1	30,3	20,1
Travailleurs familiaux non rémunérés	8,9	13,0	9,3	9,2	- 6,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	

Source: Enquête sur la main-d'œuvre du PCBS.

29. Le chômage visible a suivi la même tendance. Le chômage a augmenté de 159 pour cent au quatrième trimestre de 2000 (28,3 pour cent) et a légèrement diminué au quatrième trimestre de 2001 (26,2 pour cent) (tableau 4). Traditionnellement, le chômage a toujours été plus élevé à Gaza (35,5 pour cent au quatrième trimestre de 2001) que sur la Rive occidentale (22,2 pour cent). Le chômage des jeunes est particulièrement élevé: il était de 45 pour cent dans la bande de Gaza (chez les 20-24 ans) au quatrième trimestre de 2001 et de 33 pour cent sur la Rive occidentale. Il est à noter que les chiffres du chômage ne rendent pas compte de la totalité du recul de l'emploi. Le taux d'activité dans les territoires occupés a baissé de 7 pour cent en 2001 (de 4,3 pour cent sur la Rive occidentale et de 13 pour cent à Gaza), signe que des personnes se sont retirées de la vie active et qu'il existe un chômage déguisé. La baisse du taux d'activité concerne tant les hommes que les femmes, encore qu'elle soit plus marquée pour les hommes, compte tenu du très faible taux d'activité des femmes dans les territoires occupés (tableau 6). On ne peut exclure une augmentation des activités génératrices de revenu – non répertoriée dans les chiffres de l'emploi – exercées par les femmes pour subvenir aux besoins de la famille.

30. Selon les estimations du PCBS fondées sur une définition souple du chômage, le taux de chômage s'élevait à 35,5 pour cent au dernier trimestre de 2001. Etant donné qu'il n'existe pas d'allocations de chômage dans les territoires occupés, une personne qui perd son travail perd du même coup toute forme de revenu et n'a donc d'autre recours, éventuellement, de puiser dans ses économies.

Tableau 6. Indicateurs de la main-d'œuvre par sexe (en pourcentage)

	2000			2001		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Population de 15 ans et plus	50,1	49,9	100,0	50,0	50,0	100,0
Main-d'œuvre	84,6	15,4	100,0	86,1	13,9	100,0
Personnes non comptabilisées dans la main-d'œuvre	25,6	74,4	100,0	27,6	72,4	100,0
Taux d'activité	70,1	12,8	41,5	66,0	10,6	38,3
Ratio emploi/population	60,1	11,1	35,6	48,7	8,9	28,8

Source: Enquête sur la main-d'œuvre du PCBS.

31. L'aggravation de la crise, au premier trimestre de 2002, a probablement provoqué une nouvelle dégradation de l'emploi et une augmentation du chômage déclaré. Aucune statistique officielle n'a été publiée à ce jour en raison du conflit. D'après les estimations préliminaires du BIT, le chômage pourrait s'élever à 42,7 pour cent dans les territoires occupés au premier trimestre de 2002 (janvier-mars), dans l'hypothèse où l'emploi dans la fonction publique serait demeuré inchangé, le taux d'activité aurait diminué d'un point de pourcentage supplémentaire et l'emploi dans le secteur privé aurait baissé de 50 pour cent. L'incursion militaire du 28 mars 2002 a vraisemblablement aggravé encore le chômage. Aucune estimation n'a été avancée pour la période d'avril à juin 2002, étant donné que les postulats fondamentaux relatifs au fonctionnement du marché de l'emploi qui fondent les notions d'emploi et de chômage ne valent plus. Les personnes assujetties au couvre-feu et dont la liberté de mouvement est fortement restreinte ne savent pas si elles pourront retrouver leur emploi ni même si celui-ci sera toujours disponible. Cette situation s'est traduite par une forte réduction du revenu des travailleurs et des familles, compte tenu de la réduction draconienne du nombre de jours ouvrés.

Travail des enfants

32. Au dernier trimestre de 2001, on comptait 2 107 enfants dans la population active, soit 0,5 pour cent du groupe des 10-14 ans. Selon l'enquête sur la main-d'œuvre menée par le PCBS en 2000, le taux d'activité de la population âgée de 10 à 17 ans était de 5,5 pour cent, ce qui laisse à penser que l'activité du groupe des 15-17 ans a fortement augmenté. Les bouclages ont gravement perturbé le fonctionnement des établissements scolaires dans les

territoires occupés, en raison tant des entraves à la liberté de mouvement des enseignants et des enfants que des dégâts matériels subis par les bâtiments. Avant l'intifada, le taux net de scolarisation était relativement élevé dans les territoires occupés (97 pour cent dans l'enseignement primaire en 1998). Il est probable que le nombre d'enfants astreints au travail ait augmenté car les familles appauvries cherchent par tous les moyens à augmenter le revenu familial.

Baisse des salaires réels

33. Le tableau 7 présente l'évolution des salaires réels des travailleurs palestiniens sur la Rive occidentale, à Gaza et en Israël. Cette évolution reflète les changements tant du coût de la main-d'œuvre que des prix à la consommation. Selon l'indice des prix à la consommation calculé par le PCBS en 2000 et 2001, l'inflation, limitée jusqu'au troisième trimestre de 2001, a ensuite progressé légèrement, augmentant de 1,64 pour cent au dernier trimestre de 2001 par rapport au dernier trimestre de 2000. Malgré la crise, l'inflation a été relativement faible, sauf sur la Rive occidentale où elle s'est creusée ces derniers mois. Cette situation peut s'expliquer par la baisse combinée de l'offre et de la demande. Entre février 2001 et février 2002, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 3,52 pour cent (0,67 pour cent à Gaza et 4,62 pour cent sur la Rive occidentale), le logement, les transports et l'éducation enregistrant des hausses supérieures à la moyenne, conséquence des pressions exercées tant sur l'offre que sur la demande du fait du bouclage des territoires. L'indice des prix à la consommation à Gaza montre une baisse de quelque 3 pour cent en 2001 par rapport à 2000, alors que l'inverse s'est produit sur la Rive occidentale (hausse de 3,8 pour cent au dernier trimestre de 2001 par rapport au premier trimestre 2000).

Tableau 7. Salaires journaliers réels en shekels (nouveaux shekels israéliens: NIS)

Trimestre	2000				2001			
	I	II	III	IV	I	II	III	IV
Rive occidentale	61,5	66,3	64,0	61,7	59,4	59,9	56,5	55,6
Gaza	48,1	48,1	47,3	54,9	50,8	50,5	51,6	51,5
Israël	108,6	111,5	110,8	111,4	105,5	108,6	106,1	108,6
IPC (indice des prix à la consommation) (moyenne) 1 ^{er} trimestre 2000 = 100	100,0	99,45	99,01	99,68	100,24	100,63	100,49	101,64

Note: Salaires nominaux en NIS, ajustés d'après l'IPC trimestriel applicable.
Source: Enquêtes sur la main-d'œuvre et sur les prix à la consommation du PCBS.

34. Les salaires réels ont chuté de 9,9 pour cent sur la Rive occidentale (au dernier trimestre de 2001 par rapport au dernier trimestre de 2000), de 6,2 pour cent à Gaza (bien que les salaires moyens soient plus élevés en 2001 qu'en 2000) et de 2,5 pour cent pour les Palestiniens travaillant en Israël (conséquence possible du travail sans permis).

Pauvreté et protection sociale

Augmentation rapide de la pauvreté

35. La perte d'emploi et de revenu s'est traduite par une augmentation foudroyante de l'incidence de la pauvreté, que mesure le pourcentage de la population vivant avec moins de 2,1 dollars par jour (tableau 8). Cet indicateur est passé de 23,2 pour cent en 1999 à 33 pour cent en 2000, à 46 pour cent en 2001, pour atteindre le chiffre estimatif record de 62 pour cent en 2002. Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté était estimé à 674 000 en 1998 et à 1 511 000 en 2001, un chiffre qui a plus que doublé (124 pour cent). Selon une enquête menée par le PCBS pour 2001, au cours du premier trimestre de 2001, près de la moitié des familles ont vu leur salaire diminuer de moitié en raison surtout du grand nombre de jours où il a été impossible de travailler.

Tableau 8. Incidence de la pauvreté (en pourcentage de la population)

	1999	2000	2001	2002 (estimation)
Rive occidentale	15,4	-	-	-
Gaza	37,2	-	-	-
Territoires occupés	23,2	33,0	46,0	62,0
Population pauvre (en milliers)	674	-	1 511	-

Source: Banque mondiale, 2001 et 2002.

Stratégies adoptées pour faire face aux besoins

36. Excepté les services de santé et les établissements scolaires, qui sont largement subventionnés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et les donateurs, les Palestiniens vivant dans les territoires occupés ne peuvent compter sur aucun système de protection sociale. Les stratégies leur permettant de faire face à la crise reposent pour l'essentiel sur les initiatives individuelles et familiales. Un certain nombre de programmes institutionnels ont été établis directement ou

indirectement par la communauté des donateurs, mais ils sont par la force des choses limités.

37. Les services de santé ont plus ou moins continué de fonctionner en dépit des restrictions imposées à la liberté de circulation (y compris des ambulances) et d'une demande accrue des soins d'urgence. Les services gouvernementaux ainsi que les services privés et les services financés par les donateurs fournissent une assurance maladie à environ 60 pour cent de la population. Selon une enquête menée par le PCBS en 2000, 48,2 pour cent de la population vivant sur la Rive occidentale et 24,4 pour cent de la population de Gaza ne bénéficient d'aucun type d'assurance maladie (tableau 9).

Tableau 9. Répartition de la population couverte par type d'assurance santé, 2000 (en pourcentage)

	Type d'assurance santé						Population totale
	Services gouvernementaux	Armée	UNRWA	Sécurité sociale	Services privés	Sans assurance	
Rive occidentale	22,3	1,4	9,4	1,6	17,1	48,2	1 992 105
Gaza	37,9	6,9	24,2	6,3	0,3	24,4	1 125 185
Territoires palestiniens	27,9	3,4	14,8	3,3	11,0	39,6	3 117 290

Source: PCBS.

38. Compte tenu de la très grande difficulté pour obtenir un emploi, les travailleurs palestiniens bénéficiant de droits de sécurité sociale acquis auprès de l'Institut israélien d'assurance ont été de plus en plus nombreux à choisir de recouvrer leurs cotisations sous forme d'un montant forfaitaire. En 2001, quelque 40 000 travailleurs ont choisi cette option, soit plus de cinq fois plus qu'en 2000 (seulement 7 000), et l'on observe une tendance similaire pour les premiers mois de 2002. Ce choix peut être interprété comme une décision d'urgence motivée par la nécessité immédiate. En optant pour la somme forfaitaire, les travailleurs renoncent à leurs droits futurs.

39. Une enquête financée par l'UNSCO a analysé les stratégies utilisées par les familles pour faire face à la situation dans deux villes et dans deux villages de Gaza et de la Rive occidentale (UNSCO, 2002). L'enquête confirme que les bouclages, qui limitent le périmètre de circulation des marchandises et des personnes, compliquent considérablement la vie quotidienne. Gaza est plus touchée par l'accès limité aux marchés extérieurs du travail et des biens, tandis que les conséquences des bouclages internes se font davantage sentir sur la Rive occidentale. Dans les deux zones, les familles ont réduit leur consommation, tout

d'abord de produits non essentiels, puis de denrées alimentaires; elles ont cessé de payer les factures des services d'utilité publique et s'appuient davantage sur le crédit, les prêts informels, la solidarité, en particulier l'aide internationale d'urgence et la vente de biens personnels. Nombreuses sont les familles, et les femmes en particulier, à avoir recommencé à cultiver des lopins de terre pour se procurer des aliments essentiels. Les activités visant à remplacer les produits importés sont devenues courantes. La durée des bouclages varie d'une zone à l'autre, mais plus elle est longue et plus les conséquences sont néfastes. L'incursion militaire du 28 mars 2002 qui se poursuivait au moment de la rédaction du présent rapport s'est traduite par des bouclages plus rigoureux et donc des situations particulièrement difficiles.

Programmes en faveur de l'emploi et aide d'urgence

40. Plusieurs donateurs tels que la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'UNRWA ont mis en œuvre des programmes d'urgence en faveur de l'emploi sous diverses formes. Toutefois, les difficultés d'accès aux chantiers de construction et le manque de matières premières, principalement le ciment, ont limité l'efficacité de ces programmes. Dans d'autres cas, les donateurs ont versé les salaires du personnel d'urgence travaillant pour l'aide humanitaire et les services de santé.

41. La Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU) à Gaza a institué un système de solidarité entre les travailleurs encore pourvus d'un emploi et rémunérés et les chômeurs. Dans la Rive occidentale, la PGFTU a facilité l'accès de ses membres aux programmes spéciaux d'emploi mis en œuvre par la municipalité.

Droits de l'homme et droits au travail

42. Les violations des droits de l'homme en Israël et dans les territoires occupés ont été amplement attestées dans les rapports précédents du Directeur général, par les observations directes de la mission et dans un certain nombre de rapports récemment publiés. On peut citer le rapport du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme (Nations Unies, 2002), le rapport du Département d'Etat des Etats-Unis sur les pratiques en matière des droits de l'homme (Département d'Etat des Etats-Unis, 2001), le rapport d'Amnesty international sur Israël et les territoires occupés (Amnesty international, 2002) et divers rapports et déclarations faites par Human Rights Watch en avril et mai 2002. La Confédération internationale des syndicats arabes (CISA) a également présenté un rapport au BIT. Ces rapports et les observations directes faites par la mission de l'OIT concordent sur les points suivants.

Pertes en vies humaines

43. Entre le 29 septembre 2000 et le 20 avril 2002, le conflit a coûté la vie à 1 619 personnes, Israéliens et Palestiniens, dont 76,5 pour cent de civils (B'tselem, 2002a). Plusieurs dizaines de milliers de personnes, une fois encore essentiellement des civils, ont été blessées à des degrés divers, beaucoup mutilées à vie. Un nombre incalculable, dont des enfants, ont subi un violent traumatisme psychologique. Dans la plupart des cas, les victimes civiles ont été atteintes sur leur lieu de travail ou sur le trajet pour se rendre à leur travail ou en revenir.

Restrictions à la liberté de mouvement

44. Les bouclages ont sérieusement limité la liberté de circulation des personnes, y compris les travailleurs et les employeurs, dans toutes les activités. Dans certaines villes, la prolongation du couvre-feu n'a laissé que quelques heures par semaine à la population pour se ravitailler en denrées alimentaires essentielles. Dans la zone de Hébron contrôlée par les Israéliens, les quelque 30 000 résidents palestiniens ont dû se plier à un couvre-feu presque total pendant 143 jours en 2001, alors que les 400 colons juifs vivant dans la région n'ont souffert d'aucune de ces restrictions (rapport du Département d'Etat des Etats-Unis, 2001). Les mauvais traitements infligés aux Palestiniens par des soldats des Forces de défense israéliennes (FDI) aux points de contrôle font l'objet d'une documentation abondante. (Les quatre rapports susmentionnés relatent cette situation et la mission de l'OIT a été témoin de telles scènes.) Beaucoup de Palestiniens passent plusieurs heures par jour à faire la queue aux points de contrôle; ils ne sont jamais sûrs de pouvoir traverser la frontière car les règles changent fréquemment et doivent souvent subir des insultes, voire des coups. Les réunions syndicales, tout comme celles des organisations d'employeurs, ont également été compromises par les restrictions imposées à la circulation des personnes dans les territoires occupés.

Pillage dans les résidences privées

45. Des informations concordantes suggèrent que, durant la dernière incursion militaire et le couvre-feu imposé à la plupart des villes de la Rive occidentale, des soldats israéliens ont dérobé des biens dans des résidences privées sous forme d'espèces, de bijoux et d'autres valeurs. Il ne s'agit pas de faits isolés, au point que des actes de «vandalisme sauvage» ont été reconnus par les FDI (*Ha'aretz*, 2002). Le Centre pour la démocratie et les droits des travailleurs examine actuellement 85 plaintes pour vol déposées par des particuliers pour la seule ville de Ramallah. Des situations similaires ont été rapportées dans d'autres villes. Des familles laborieuses ont ainsi été spoliées des seules ressources qui leur restaient.

46. La Fédération des chambres palestiniennes de commerce, d'industrie et d'agriculture signale également des cas de déprédations et de destructions de machines et d'équipements dans des entreprises privées ainsi que des vols de marchandises et de fournitures.

Démolition de maisons

47. Plusieurs centaines de maisons ont été démolies par les forces militaires israéliennes en raison de liens suspectés avec les activités terroristes ou pour d'autres raisons de sécurité; de vastes superficies agricoles ont été rendues impropres à la culture, et des oliviers et des arbres fruitiers ont été déracinés. De nombreuses familles sont de ce fait sans domicile et voient leurs moyens d'existence compromis. A Gaza, plus de 600 maisons ont ainsi été démolies en 2001 privant de toit plus de 5 000 personnes (B'tselem, 2002b). L'UNRWA offre des hébergements temporaires. Dans le camp de réfugiés de Jénine, plus de 4 000 personnes sont restées sans abri après l'incursion militaire du 3 avril 2002 au cours de laquelle au moins 140 bâtiments ont été entièrement détruits et environ 200 autres fortement endommagés.

Terres pour les colonies de peuplement

48. Le nombre de colonies israéliennes dans les territoires occupés, à l'exclusion de Jérusalem-Est, a augmenté en 2001 de 24,6 pour cent. La population des colons a augmenté de 5,9 pour cent en 2001 après avoir augmenté de 7,9 pour cent en 2000, soit une progression beaucoup plus rapide que celle de la population israélienne: 2,6 pour cent (tableau 10). L'appropriation de terres dans les territoires occupés pour la construction de logements destinés aux colons et de routes d'accès spéciales pour la sécurité et l'agriculture s'effectue au détriment de l'emploi et du bien-être social de la population palestinienne. Le rapport de la Commission Mitchell (Commission d'enquête de Sharm el-Sheik, 2001) a recommandé le gel des constructions dans les nouvelles colonies de la Rive occidentale et de Gaza, y compris le gel de la «croissance naturelle», à savoir l'extension des colonies existantes. La population des colons de Jérusalem-Est est estimée à 200 000 personnes.

Tableau 10. Colonies israéliennes dans les territoires occupés

	2000				2001			
	Gaza	Rive occidentale	Total	Croissance (%)	Gaza	Rive occidentale	Total	Croissance (%)
Colonies	16,0	122,0	138,0	-	-	-	172,0	24,6
Population (en milliers)	6,7	191,6	198,3	7,9	-	-	213- ¹ 207 ²	5,2 ³

Notes: ¹ *Le Monde*, estimation. ² *The Economist*, estimation. ³ Moyenne de ces deux estimations.
Sources: Bureau central de statistique, 2002, tableaux 2.5 et 2.7; *The Economist*, 2002; *Le Monde*, 2002; Americans for Peace Now, 2002.

49. De nombreux incidents opposant des Palestiniens à des colons juifs ont été signalés dans les territoires occupés aboutissant souvent à des décès.

La population arabe du Golan ²

50. La population arabe du Golan comptait environ 17 000 personnes en 2001. Environ 70 pour cent de la population active est occupée dans l'agriculture. Il y aurait 16 000 colons et le peuplement continue d'être activement encouragé. Les travailleurs et agriculteurs arabes sont confrontés à la discrimination et à une concurrence injuste, selon l'évaluation de la mission du BIT, effectuée sur la base d'entrevues qui ont eu lieu au Golan et dans la République arabe syrienne, et aussi selon l'Organisation arabe du travail (2002). Cette situation a été pleinement reflétée dans les rapports précédents, et cette année la mission a été informée d'une aggravation. L'accès à l'eau d'irrigation est limité pour les travailleurs arabes, d'où la réduction de leur production agricole. Il est indiqué que l'eau est déviée des terres des agriculteurs arabes directement vers Israël. L'utilisation de l'eau est lourdement taxée ainsi que les terres agricoles, la production agricole et le transport. Les superficies cultivables ou constructibles se réduisent progressivement en raison de la confiscation des terres à des fins militaires ou de peuplement. L'accès aux marchés des produits

² La position du gouvernement israélien à l'égard du Golan a été exprimée dans les termes suivants: «La mission du BIT a pour objet de rassembler des informations pour le rapport du Directeur général sur les territoires arabes occupés. La position du gouvernement d'Israël est que le Golan, auquel ont été appliquées la loi, la juridiction et l'administration israéliennes, ne constitue pas un tel territoire. A la lumière de cette considération, l'autorisation de visiter le Golan a été accordée à la mission du BIT en signe de bonne volonté et sous toute réserve. La décision de faciliter une telle visite officielle ne doit pas constituer un précédent et ne contrevient nullement à la position du gouvernement d'Israël.»

locaux (pommes essentiellement) se ressent de la fermeture de la Rive occidentale, d'où la baisse des prix et des revenus. Les autres possibilités d'emploi pour les travailleurs arabes en Israël sont limitées. L'accès à des professions plus qualifiées est très restreint pour les membres de la population arabe qui arrivent à s'instruire et à se former en dépit des obstacles importants auxquels ils se heurtent. Les diplômés de l'université sont souvent dans l'impossibilité de trouver un emploi correspondant à leurs qualifications. De nombreuses familles sont géographiquement séparées depuis la guerre de 1967 et il leur est très difficile d'obtenir l'autorisation de voyager pour se rendre visite.

La sécurité et l'économie israélienne

Trois crises en une

51. Les indicateurs de l'activité économique en Israël font état d'une forte contraction au cours de 2001; le PIB a baissé de 0,6 pour cent après avoir augmenté de 6,4 pour cent en 2000 (tableau 11). La contraction du PIB, notamment dans le secteur des entreprises, s'est intensifiée au cours du deuxième semestre de 2001 (Banque d'Israël, 2002). L'économie israélienne a subi trois chocs de plein fouet: le ralentissement de l'économie mondiale au cours du deuxième trimestre de 2000, l'aggravation des problèmes de sécurité liée à la reprise de l'intifada en septembre 2000 et les conséquences des attentats du 11 septembre 2001. Les industries de pointe ont été très touchées par la baisse de l'activité économique aux Etats-Unis, par la réduction de 50 pour cent du nombre des touristes en Israël en 2001, consécutive aux attentats du 11 septembre, et par la détérioration de la sécurité à l'intérieur du pays. L'activité du secteur de la construction a été très perturbée par le retrait soudain de quelque 55 000 travailleurs palestiniens ainsi que par la chute de la demande intérieure et de l'investissement public. L'onde de choc s'est propagée avec effet cumulatif dans l'ensemble de l'économie en 2001, provoquant une chute radicale du PIB. Ce ralentissement engendre d'autres problèmes. Les recettes fiscales se sont effondrées en 2001, entraînant un déficit budgétaire de 4,6 pour cent par rapport à la cible de 1,8 pour cent.

52. Le chômage n'a cessé de s'accroître tout au long de l'année 2001, passant de 8,1 pour cent au premier trimestre à 10,5 pour cent au dernier trimestre, ce qui représente environ 267 000 personnes. Ces chiffres ne donnent pas une idée complète de l'ajustement du marché du travail, car l'apport de main-d'œuvre mesuré en heures de travail salarié ne s'est accru que de 0,5 pour cent en 2001 par rapport à 5 pour cent en 2000. La moyenne des heures ouvrées hebdomadaires a diminué de 2,4 pour cent en 2001 par rapport à 2000. Quelque 30 000 réservistes ont été rappelés au premier trimestre de 2002, ce qui aura éventuellement des effets néfastes sur l'activité.

Tableau 11. L'économie israélienne: indicateurs macroéconomiques et prévisions

		Estimations		Prévisions
		2000	2001	2002
PIB	En milliards de dollars E.-U.	112,4	107,8	109,0
PIB par habitant	En dollars E.-U.	17 648	16 564	16 749
Evolution du PIB réel	En pourcentage	6,4	-0,6	0,8
Taux de chômage (moyenne)	En pourcentage	8,8	8,9	10,2
Inflation des prix à la consommation (moyenne)	En pourcentage	1,1	1,1	4,6
Solde budgétaire des administrations publiques	En pourcentage du PIB	-0,6	-4,6	-5,0
Solde des transactions courantes	En milliards de dollars E.-U.	-1,4	-1,7	-1,6
	En pourcentage du PIB	-1,3	-1,6	-1,5

Source: UBS Warburg, 2002.

53. Il est malaisé de démêler les effets respectifs de ces trois chocs sur l'économie israélienne car ils peuvent être cumulatifs. Le gouvernement a estimé que l'intifada avait occasionné une perte de 3 pour cent de la production commerciale en 2001, et une progression de trois quarts de point de pourcentage supplémentaire du chômage. Les trois secteurs les plus touchés sont le tourisme, la construction et l'agriculture. L'Association hôtelière d'Israël estime que les recettes directes du tourisme ont chuté de 53 pour cent en 2001 par rapport à 2000. La part de ce secteur dans le PIB est tombée de 8,2 pour cent en 2000 à 5,9 pour cent en 2001. Dans le secteur de la construction et de l'agriculture, le nombre des travailleurs palestiniens a chuté de 92 pour cent, chute qui n'a été que partiellement compensée par l'apport de 30 000 travailleurs étrangers. Les exportations d'Israël vers les territoires occupés, qui représentent, selon les estimations, 7 pour cent du total de ses marchandises exportées, ont chuté de moitié en 2001. La consommation privée est restée léthargique pendant toute cette année, reculant fortement au quatrième trimestre de 5,3 pour cent selon les estimations.

Le coût de l'incertitude

54. Les problèmes de sécurité et les opérations militaires lancées le 28 mars 2002 accentuent l'incertitude quant à l'avenir. La confiance des investisseurs, nationaux comme étrangers, s'en trouve ébranlée. La Fédération des chambres israéliennes de commerce estime que l'investissement étranger a

chuté de 55 pour cent au cours du premier trimestre de 2002 par rapport à 2001. La Fédération des entrepreneurs israéliens voit de nouvelles menaces peser sur les accords commerciaux signés avec l'Union européenne, prévoit une réduction de l'assurance-crédit sur les exportations vers Israël et redoute l'imposition de sanctions économiques compte tenu de l'évolution récente de la situation politique. Etant donné l'accroissement des dépenses publiques, notamment pour la défense et l'indemnisation du chômage, et la baisse des prélèvements (estimée à 5,1 pour cent pour le premier trimestre de 2002), de nouveaux ajustements fiscaux sont à envisager. Le 29 avril 2002, le gouvernement israélien a approuvé un train de mesures économiques d'urgence comprenant à la fois une réduction des dépenses de 13 milliards de shekels et une augmentation des impôts de 3 milliards, afin de pallier le déficit budgétaire ciblé à 3,9 pour cent en 2002.

55. Du fait de cette situation, Israël a perdu des places au classement établi par l'Institution internationale Standard and Poor's le 11 avril 2002, puisque le pays est passé de «stable» à «négatif» (Standard and Poor's, 2002). Compte tenu de l'exacerbation des problèmes de sécurité au cours du premier trimestre de 2002, la Banque d'Israël prévoit la poursuite d'une croissance négative en 2002, une nouvelle contraction du PIB, une augmentation du chômage et de l'inflation et une aggravation du déficit de la balance des paiements (*Jerusalem Post*, 2002). Un autre effet de toute cette situation sur l'économie est la récente accélération de la dépréciation du shekel.

II. OPTIONS POUR L'AVENIR

56. La situation actuelle est une impasse. C'est ce qui arrive lorsqu'une partie hésite à faire le premier pas faute d'avoir l'assurance qu'elle sera payée de retour par l'autre partie. Les incursions israéliennes «visent l'infrastructure, détruisant systématiquement le secteur privé, les espoirs des gens afin de les expulser», ont déclaré des interlocuteurs palestiniens de la mission. L'interprétation la plus souvent entendue est que les forces israéliennes ont réagi de façon massive et disproportionnée sous prétexte de combattre le terrorisme. De jeunes Palestiniens – des centaines d'entre eux – «attendent leur tour pour se suicider, ils n'ont aucune perspective». Leur seul but est de mourir en martyr. Du côté israélien: «Nous avons peur. Nous préférons les travailleurs palestiniens voisins aux travailleurs étrangers, mais nous ne pouvons tolérer des attentats terroristes qui tuent des innocents. Dans une société démocratique, le gouvernement doit tenir compte des craintes des gens et doit les protéger.»

57. L'optimisme est presque inexistant en cette période de crise aiguë, marquée par des actes de violence et de destruction. Mais l'espoir subsiste. Pour que cet espoir se transforme en optimisme, les gens doivent pouvoir évaluer de manière plus positive les chances de voir les espoirs devenir réalité. Les deux parties ont attiré l'attention de la mission du BIT sur l'urgente nécessité de s'employer à créer un climat de confiance.

Situation actuelle

58. En mars 2002, juste avant que ne démarre la mission du BIT, la Banque mondiale (2002) a présenté les perspectives économiques 2002-03 de la Rive occidentale et de la bande de Gaza sur la base de trois scénarios: un scénario de statu quo, un scénario optimiste de levée du bouclage et un scénario pessimiste de renforcement du bouclage. Le statu quo renvoie à la situation antérieure aux événements de mars-avril, les dernières données remontant à décembre 2001. «Le troisième scénario suppose des mesures de bouclage plus rigoureuses et une confrontation armée entraînant de nouveaux dommages matériels considérables, une forte perturbation du commerce et de la circulation des personnes, ainsi que la quasi-interruption de l'accès de la main-d'œuvre palestinienne à Israël et aux colonies. L'aide budgétaire des donateurs se maintiendrait aux niveaux projetés, et Israël ne verserait pas à l'Autorité palestinienne les recettes fiscales qui lui sont dues.» (Banque mondiale 2002, p. 74). De toute évidence, ce troisième scénario est devenu réalité, mais les données fournies en mars par la Banque pour décrire les tendances macroéconomiques pour la Rive occidentale et Gaza ne pouvaient pas présager avec exactitude l'évolution de la situation après les incursions d'avril-mai 2002.

59. Plus le scénario de renforcement du bouclage persistera, plus les économies palestinienne et israélienne en pâtiront, comme il est indiqué dans le présent rapport. Vu l'effondrement presque total du secteur privé sur la Rive occidentale et à Gaza et la baisse rapide des ressources dont disposent les familles palestiniennes pour faire face à la crise, l'aide offerte par la communauté des donateurs prend la forme d'une aide humanitaire d'urgence et ne porte donc plus tant sur l'investissement que sur la consommation courante. Pour empêcher l'effondrement de l'Autorité palestinienne, les donateurs ont continué de rémunérer son personnel, maintenant ainsi le niveau de l'une des sources les plus importantes de revenu des familles. A l'évidence, ce scénario n'est pas viable.

60. En Israël, où la confrontation est perçue comme une guerre, le coût du conflit est évalué avec une vive inquiétude. «Nous ne voyons pas de lumière au bout du tunnel», ont déclaré à la mission d'importants représentants des employeurs israéliens.

Priorités immédiates pour un avenir différent

Encadré 1. Expressions d'espoir

Des personnalités des deux bords, qui croient en l'avenir, ont appelé l'attention de la mission du BIT sur les points suivants:

- le vœu du peuple palestinien de créer un Etat indépendant;
- l'aspiration du peuple israélien à une paix réelle;
- la nécessité d'une culture de la paix, en partenariat avec le monde arabe;
- l'importance d'éduquer une nouvelle génération, «d'atteindre les jeunes, de leur dire la vérité et de leur donner espoir en leur offrant des valeurs qu'ils pourraient vouloir défendre: la liberté, l'identité, le mariage, le passeport, le travail» puis «de les laisser trouver leur voie!»;
- la nécessité de renforcer les institutions démocratiques et la transparence.

Pour cela il est indispensable:

- de créer une culture de résistance «non violente»;
- de modifier le type de discours politique au moyen d'un dialogue visant à instaurer un nouveau climat de confiance et d'espoir;
- de faire en sorte que l'opinion publique soit favorable à la paix dans les deux camps.

61. A très court terme, une gestion de crise est inévitable. Apporter une aide humanitaire afin de réduire la pauvreté, refaire fonctionner l'Autorité palestinienne et réparer les dommages matériels sont les premières choses à faire.

62. Lors d'une réunion récente, les donateurs se sont entendus sur «l'importance pressante de réinstaurer la sécurité et le bien-être pour les Israéliens comme pour les Palestiniens, et sur l'urgente nécessité pour les deux parties de s'éloigner du bord du gouffre et de retrouver la voie d'une négociation pacifique de leurs différends» (Comité de liaison ad hoc, 2002). Les donateurs se sont déclarés largement favorables à une approche à trois volets consistant à avancer simultanément dans les domaines politique, sécuritaire et économique. Ils se sont également accordés à reconnaître que l'amélioration de la situation économique dépend d'un allègement des mesures de bouclage, que le règlement de la crise humanitaire ne doit pas se faire au détriment des priorités du développement à plus long terme et que la priorité doit être donnée à la reconstruction des institutions de l'Autorité palestinienne.

Emploi

63. L'évolution démographique et celle de la main-d'œuvre représentent un défi considérable. La population dans les territoires occupés est très jeune; 46,8 pour cent n'avaient pas plus de 14 ans en 2000. De ce fait, la main-d'œuvre devrait augmenter rapidement, à un taux estimé à plus de 5 pour cent par an, sous l'effet d'une croissance démographique rapide et de taux d'activité en hausse, particulièrement parmi les femmes, par rapport à leur faible niveau initial. De 702 000 en 2001, la main-d'œuvre pourrait passer à près de 1 108 000 en 2010, soit plus de 45 000 nouveaux venus par an sur le marché du travail. Pour absorber la croissance de la main-d'œuvre et réduire les taux actuellement élevés de chômage, il faut assurer une progression de l'emploi d'au moins 6,5 pour cent par an. Cela représente une véritable gageure.

64. La question fondamentale est l'emploi dans le secteur privé. Au cours des années quatre-vingt-dix, le secteur privé de la Rive occidentale et de Gaza n'a pas été très performant. En revanche, les emplois offerts par l'Autorité palestinienne ont augmenté rapidement, jusqu'à atteindre un ratio de 39 salariés pour 1 000 habitants. Avant la deuxième intifada, les emplois occupés en Israël assuraient un revenu à plus de 150 000 travailleurs palestiniens et leurs familles. Selon certaines estimations, le marché du travail israélien pourrait en absorber jusqu'au double, mais ces estimations sont incertaines.

65. Des arguments d'intégration sociale semblent plaider en faveur de cette évolution: l'affinité culturelle, la langue et la proximité. Les travailleurs israéliens dédaignent de nombreux emplois peu qualifiés. Les travailleurs palestiniens sont préférés de loin aux autres travailleurs étrangers, selon le ministre israélien du Travail et des Affaires sociales, un représentant du ministère de l'Agriculture et des représentants de la Fédération des entrepreneurs israéliens. On entend souvent dire que «les travailleurs palestiniens sont qualifiés, compétents et responsables». Les ministres palestiniens du Travail et de l'Economie et du Commerce souhaitent une réouverture du marché du travail israélien. «Nous n'avons pas le choix, les travailleurs ont besoin d'un emploi», affirme la Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU). Certes, des immigrants venus d'autres pays sont désormais présents dans une grande proportion des emplois auparavant occupés par des travailleurs palestiniens – à la fois dans le cadre d'une politique délibérée et par suite des craintes pour la sécurité qui ne devraient pas disparaître dans un proche avenir. L'exportation de main-d'œuvre palestinienne vers d'autres pays (par exemple, européens ou arabes) est considérée comme une stratégie complémentaire valable pour un temps limité et pour un nombre restreint de travailleurs, même si la possibilité d'une ouverture de ces marchés du travail n'a rien de certain. Les pays arabes ont leurs propres problèmes en ce qui concerne le travail et, par conséquent, une capacité d'absorption limitée. Plusieurs partenaires ont fait ressortir la nécessité d'accords bilatéraux ou multilatéraux sur les travailleurs migrants avec ces pays, et ils voudront peut-être que l'OIT fournisse un cadre pour l'élaboration de tels accords.

66. En conséquence, relancer l'emploi sur le marché du travail palestinien figure au premier rang des priorités. Une très grande partie des capacités professionnelles sont inexploitées au niveau local, et le capital humain et social peut être aisément mobilisé si les conditions nécessaires à la reprise de l'activité économique sont réunies. Il s'agit là d'un atout précieux qui est clairement perçu par le gouverneur de Gaza et le maire de Naplouse, et qui est aussi publiquement reconnu par les autorités israéliennes et la communauté internationale.

67. La condition préalable est un allègement des mesures de bouclage. Si ces dernières ne sont pas levées, aucune activité économique véritable ne peut reprendre. A titre de première étape, le ministre palestinien de l'Economie et du Commerce recommande d'aider les micro-entreprises répondant aux besoins essentiels (lait, vêtements, etc.) grâce à un fonds autorenouvelable de microcrédit qui servira à financer l'investissement (une vache, une machine à coudre, etc.). La construction pourrait jouer un rôle moteur pendant un certain temps, vu la nécessité de reconstruire les maisons et de réparer l'infrastructure avec l'aide internationale. Il faudrait, en priorité, appuyer les petites entreprises, la production agricole et en particulier les coopératives de commercialisation. La formation professionnelle et l'enseignement supérieur dans des disciplines présentant un intérêt pratique figurent en bonne place sur la liste des priorités des mandants de l'OIT. En raison de la diminution brutale des liquidités observée depuis le début de la deuxième intifada et qui s'est aggravée au cours des derniers mois, les entreprises existantes ont besoin d'une aide d'urgence pour redémarrer et éviter la faillite. L'appui à l'emploi et à la création d'emplois dans les micro-entreprises et petites entreprises par le biais des institutions locales et centrales va de pair avec d'autres stratégies. Tant le gouvernement israélien que l'Autorité palestinienne estiment que les zones industrielles offrent des perspectives prometteuses de coopération en matière d'emploi et d'investissement. Des zones industrielles telles que celle d'Erez (entre Gaza et Israël) sont des exemples encourageants pour autant que les droits fondamentaux des travailleurs soient respectés. La zone industrielle de Jenine en était un autre exemple avant les derniers événements. D'autres pourraient suivre. Une coopération avec les ONG (par exemple à Jenine avec la Fondation Friedrich Ebert) peut contribuer à améliorer les conditions de travail.

68. Les politiques de l'emploi et du marché du travail devraient viser les femmes et les jeunes travailleurs. Une approche intégrée de l'égalité entre hommes et femmes s'impose eu égard au taux d'activité des femmes qui était extrêmement bas et qui a encore baissé depuis la deuxième intifada. Il est impératif d'offrir aux jeunes des possibilités d'emploi rémunéré pour ouvrir des perspectives d'avenir à la génération nouvelle des jeunes travailleurs dont le nombre ne cesse d'augmenter. Autrement dit, il faut intégrer l'emploi des jeunes et des femmes dans les priorités. Il existe des exemples encourageants d'ONG et de donateurs qui prêtent leur concours dans le domaine de la formation professionnelle. Les priorités de la formation professionnelle des jeunes, femmes ou hommes, peuvent être définies en coopération avec les mandants de l'OIT.

Protection sociale

69. L'augmentation rapide de la pauvreté est due au choc économique causé par les mesures de bouclage. Elle s'explique également par l'absence d'un système de sécurité sociale pour les travailleurs et leurs familles. Les stratégies adoptées par les familles pour faire face à leurs besoins ne suffisent pas, malgré la résurgence d'une économie de subsistance. Cela signifie que la plupart des familles ont besoin d'aide. De nombreuses organisations, qu'il s'agisse d'ONG, d'associations caritatives, de partis politiques, de l'Autorité palestinienne ou de donateurs internationaux, offrent sous une forme ou sous une autre des secours d'urgence. Les données de l'encadré 2 illustrent le problème.

Encadré 2. Aide d'urgence: statistiques

- 48,1 pour cent des familles ont reçu une aide matérielle (Rive occidentale: 35,1 pour cent; Gaza: 71 pour cent);
- 30,8 pour cent des familles ont besoin d'aide et n'en reçoivent aucune;
- 59,1 pour cent des familles qui ont bénéficié d'une aide ont touché moins de 25 dollars;
- 78,7 pour cent de l'aide était alimentaire, 20,5 pour cent était financière et elle a consisté dans 0,8 pour cent des cas à distribuer des vêtements, des médicaments, etc.

Source: Ministère du Travail, 2002.

70. L'aide aux familles doit être poursuivie et intensifiée dans le proche avenir. Au-delà des besoins immédiats, la mise en place d'un système de sécurité sociale doit être considérée comme un objectif prioritaire. Le Protocole relatif aux relations économiques, signé à Paris en 1994, dispose que «Israël transférera chaque mois à une caisse de retraite compétente qui sera créée par l'Autorité palestinienne les cotisations d'assurance vieillesse perçues après l'établissement de cette caisse» (article VII, paragraphe 4.) Cet instrument est toujours en vigueur mais n'a jamais été mis en œuvre. Les droits en matière de sécurité sociale des travailleurs palestiniens qui ont travaillé ou travaillent encore en Israël pourraient servir de point de départ à la mise sur pied d'un système palestinien de sécurité sociale.

Dialogue social

71. Le dialogue est-il encore considéré comme une option possible? «Je ne sais pas. Je ne leur fais plus confiance. Ce qu'ils ont fait n'est pas facile à oublier», a répondu le maire de Naplouse. Il va de soi qu'une réponse israélienne pourrait être de même nature. Néanmoins, des contacts discrets sont maintenus. La mission du BIT a souvent entendu la réflexion suivante: «Si la situation évolue, le dialogue pourrait reprendre.» Pour créer une culture de paix, il

convient de changer les mentalités à l'égard du dialogue de la part de nombreux acteurs opérant à différents niveaux. L'OIT peut contribuer au dialogue social entre les partenaires sociaux et entre eux et les gouvernements ou d'autres partenaires œuvrant pour le développement. La capacité des organisations de travailleurs et d'employeurs doit être renforcée dans le domaine du dialogue social. La PGFTU a présenté plusieurs propositions à cet égard. Il faut renforcer la transparence démocratique des associations d'employeurs et des organisations de travailleurs ainsi que leur capacité technique de répondre aux besoins de leurs membres.

Encadré 3. Nécessité urgente d'une gouvernance démocratique et de la perspective d'une vie meilleure

«Si nous ne parvenons pas à démocratiser notre société, les organisations de travailleurs et les partis politiques ne pourront pas devenir indépendants. Le moment est venu d'affirmer ouvertement que nous devons renforcer nos organisations de travailleurs. C'est l'occasion ou jamais. Les travailleurs doivent être formés sur leur lieu de travail et participer pleinement aux activités de leurs syndicats», affirme un responsable d'une ONG palestinienne défendant les droits des travailleurs en Israël et dans les territoires. «Lorsque les gens contribuent pleinement au progrès social, ils peuvent adhérer à des amicales, à des organisations de travailleurs ou d'employeurs, à des associations féminines au niveau local; lorsqu'ils se sentent associés à un processus et lorsque le sentiment de citoyenneté est renforcé, la démocratie s'en trouve consolidée. Les personnes désireuses de travailler ensemble pour améliorer leur vie exerceront des pressions sur l'Autorité palestinienne. Israël n'a manifesté aucun intérêt pour une Palestine démocratique et a semblé axer ses incursions sur tous les travailleurs palestiniens et sur l'Autorité palestinienne.»

Ce responsable ajoute: «Dans une famille de six à sept personnes vivant ensemble, discutant toute la journée du même problème, on ne peut éviter un sentiment général de frustration et d'insécurité ainsi qu'un désespoir grandissant et une propension à la confrontation. Je demande à ma femme d'éteindre la télévision pour que les enfants ne regardent pas constamment les mêmes images de violence et de mort. Je recommandais l'autre jour à un garçon de 7 ans de quitter un lieu qui devenait dangereux du fait de l'arrivée de l'armée israélienne. «Va à l'école ou rentre chez toi, ne reste pas ici. Veux-tu mourir?», lui ai-je dit. Il a répondu «Pourquoi crois-tu que je me trouve ici?»»

72. Le dialogue social est encore plus nécessaire en période de conflit. Il faut y recourir sans délai pour changer les mentalités afin d'ouvrir la voie à un changement économique et social.

73. Sur les trois questions décisives mentionnées plus haut – l'emploi, la protection sociale et le dialogue social –, l'OIT peut faire œuvre utile au-delà des programmes déjà existants soit directement avec les mandants tripartites concernés, soit en coopération avec d'autres organisations internationales et avec les pays donateurs. Des décisions devraient être prises d'urgence sur des initiatives prioritaires.

III. COOPÉRATION TECHNIQUE FUTURE DE L'OIT

Le contexte de l'assistance au développement dans les territoires occupés

74. Du fait du soulèvement de septembre 2000 et de la crise socio-économique qui a suivi, puis des bouclages, le ministère de la Planification et de la Coopération internationale (MOPIC) de l'Autorité palestinienne a décidé de revoir son Plan 1999-2003 de développement de la Palestine (PDP) de 1999 et a élaboré en janvier 2001, après avoir consulté les donateurs, un plan d'action immédiate et à court terme axé sur: *a)* l'action humaine et sociale, *b)* l'action économique, et *c)* les actions palestiniennes (en particulier la création de comités d'action au niveau local) visant à répondre aux besoins locaux.

75. En 2002, le «scénario de bouclage renforcé» décrit dans l'évaluation économique récente de la Banque mondiale étant devenu réalité (Banque mondiale, 2002), l'accent a été mis sur deux priorités complémentaires: *a)* aide humanitaire et réparations d'urgence, et *b)* remise en état et en fonctionnement des infrastructures et institutions de base (Réunion informelle des donateurs, 2002). Des inventaires des dégâts causés ont été entrepris sur une base régionale par l'Autorité palestinienne et les donateurs pour toutes les villes et tous les villages qui ont fait l'objet des incursions militaires depuis le 1^{er} mars 2002.

76. Un groupe de soutien regroupant des responsables de l'Autorité palestinienne et des fonctionnaires de l'UNSCO, du PNUD, de la Banque mondiale et de l'USAID a été mis en place avec pour mission de déterminer le soutien financier que les donateurs devraient fournir une fois terminés les inventaires des dégâts.

77. Le PNUD et la Banque mondiale coordonnent conjointement le soutien logistique et technique aux ministères concernés de l'Autorité palestinienne appuyés par l'UNICEF, l'USAID, l'UNRWA et le PAM (Programme alimentaire mondial), en étroite collaboration avec les groupes sectoriels qui fonctionnent dans des domaines tels que l'énergie, l'eau, la santé ou le secteur privé.

78. Le Comité de liaison ad hoc a tenu à Oslo, le 25 avril 2002, une réunion informelle présidée par la Norvège, à laquelle ont participé 15 donateurs et institutions internationales, dont la Banque mondiale et la Banque islamique de développement, Israël et l'Autorité palestinienne participant en tant qu'invités à la première partie de la réunion (Comité de liaison ad hoc, 2002).

79. L'évaluation économique faite par la Banque mondiale avant la réunion d'Oslo proposait une stratégie pour sortir de la crise dont les principaux axes seraient un appui budgétaire accru à l'Autorité palestinienne et aux municipalités, une aide ciblée aux principaux organismes sociaux, y compris

l'UNRWA, un soutien au secteur privé et une aide aux plus démunis et aux chômeurs (*ibid.*)³.

80. D'après les premières évaluations, il faudrait plus de 400 millions de dollars des Etats-Unis pour réparer les dégâts causés sur le plan humanitaire et ceux touchant l'infrastructure et les institutions. Si l'on inclut d'autres besoins urgents, l'aide des donateurs pour 2002 est estimée à 2 milliards de dollars. Les donateurs se sont engagés à verser 1,2 milliard de dollars des Etats-Unis en 2002 (Réunion informelle des donateurs, 2002).

Soutien actuel de l'OIT

81. Dans une lettre adressée à l'ambassadeur d'Israël à Genève, le 8 novembre, le Directeur général avait déjà insisté sur l'urgence de trouver des moyens d'alléger le sort des nombreux travailleurs palestiniens dans l'impossibilité de rejoindre leurs lieux de travail habituels en Israël. Dans un communiqué de presse paru le 24 novembre 2000, il a attiré l'attention sur la «crise humanitaire qui frappe actuellement les territoires palestiniens comme conséquence de la fermeture des frontières, l'explosion du chômage et l'incapacité de nombreux travailleurs de subvenir aux besoins élémentaires de leurs familles». En novembre 2000 et janvier 2001, respectivement, il a rencontré à Genève le ministre du Travail de l'Autorité palestinienne et le président de la Fédération palestinienne des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture, puis le Secrétaire général de la PGFTU, avec lesquels il a discuté de l'impact de la deuxième intifada sur les travailleurs palestiniens et de la crise des relations israélo-palestiniennes qui s'en est suivie.

82. En février 2000, le BIT a chargé une mission multidisciplinaire d'examiner la situation du Programme de coopération technique sur la Rive occidentale et à Gaza et d'explorer les possibilités de financement avec les Palestiniens et les donateurs présents sur place. Une autre mission a séjourné sur la Rive occidentale et à Gaza du 12 au 15 mars 2001, comme il était indiqué dans le rapport présenté à la Conférence l'an dernier (BIT, 2001). Cette mission est revenue avec une liste de propositions de projets de coopération technique répondant à l'époque aux besoins des Palestiniens, pour lesquelles le Bureau s'est efforcé d'obtenir des fonds extrabudgétaires et des crédits du budget ordinaire⁴. Des activités de coopération technique ont été menées jusqu'à la fin d'août 2001. En septembre 2001, la situation a changé de manière radicale et la plupart des activités de coopération technique de l'OIT ont été arrêtées.

³ Voir [section II](#). Il convient de noter que l'USAID est en train de prendre la direction, avec le ministère palestinien de l'Economie et du Commerce, de l'évaluation des besoins du secteur privé.

⁴ Voir [annexe II](#).

83. Le programme d'aide de l'OIT a obtenu jusqu'ici les résultats suivants:

- a) le centre de réadaptation professionnelle Sheikh Khalifa Ben Zayed, de Naplouse, qui est financé par les Emirats arabes unis, a formé plus de 200 personnes handicapées, qui ont trouvé pour la plupart un emploi rémunéré sur le marché du travail local;
- b) création de 17 bureaux de l'emploi dans les zones administrées par l'Autorité palestinienne, avec la formation du personnel à la collecte de données et informations sur le marché du travail destinées à différents utilisateurs; conseils de l'emploi au niveau local et central et groupes de travail créés à Gaza et sur la Rive occidentale, qui collaborent efficacement avec la Direction générale de la planification et de l'information du ministère du Travail;
- c) plus de 300 femmes ont été formées aussi bien sur la Rive occidentale qu'à l'extérieur par le Centre de Turin dans le cadre d'un projet visant à améliorer la situation socio-économique des femmes palestiniennes;
- d) aide au Bureau central palestinien de statistique (PCBS), dont la compétence technique est reconnue;
- e) soutien aux chambres de commerce pour renforcer leurs compétences techniques;
- f) aide à la PGFTU, qui est en mesure, malgré les circonstances actuelles, de fournir des services et une formation aux travailleurs;
- g) formation de 110 000 petits entrepreneurs, en collaboration avec un certain nombre d'organismes de l'Autorité palestinienne comme le Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction (PECDAR), le ministère du Travail, le MOPIC, le ministère des Travaux publics et le Syndicat des entrepreneurs palestiniens, ainsi qu'avec des universités;
- h) étude préliminaire visant à fournir des services techniques à l'Autorité palestinienne pour la conception d'un régime de sécurité sociale destiné aux travailleurs du secteur privé employés sur la Rive occidentale et à Gaza, et pour répondre au problème particulier de la protection sociale des travailleurs palestiniens employés en Israël (BIT, 2000, pp. 12-13 et 31).

84. Les institutions centrales et les autorités locales ont été gravement affaiblies par les dernières incursions militaires. Toutefois, les municipalités ont réagi rapidement et dès que possible aux besoins pressants de la population. Les organisations d'employeurs et de travailleurs (chambres de commerce locales et PGFTU) ont, elles aussi, beaucoup aidé à atténuer la souffrance des populations.

85. D'importantes ressources ont été investies ces dernières années dans le renforcement des capacités des partenaires sociaux. Ces efforts doivent être poursuivis.

Un programme de coopération technique renforcé

86. La situation actuelle appelle à la fois une action immédiate et l'élaboration d'un programme renforcé de coopération technique de la part de l'OIT. Le but principal de l'aide de l'OIT devrait être de soutenir les efforts de reconstruction et de contribuer au renforcement des capacités des institutions des partenaires sociaux et de l'Autorité palestinienne. De nouvelles initiatives prioritaires devraient être envisagées d'urgence. Comme l'OIT n'est pas un organisme de financement du développement, nous devons bien cibler l'action spécifique qui pourra être entreprise avec nos ressources propres.

87. Dans l'immédiat, l'OIT doit renforcer la capacité de son bureau à Jérusalem. Le groupe de travail créé par le Directeur général à la fin de 2000 doit examiner tous les projets et programmes actuellement financés, qu'ils soient en cours d'exécution ou en attente, évaluer leur utilité dans le contexte actuel et les réorienter, éventuellement, vers des besoins urgents. La priorité devrait être donnée au renforcement de la capacité de réaction des mandants de l'OIT aux besoins urgents nés de la crise actuelle.

88. Parallèlement, l'OIT doit réévaluer son programme actuel de coopération technique au vu de la situation et des priorités nouvelles identifiées pour le moyen terme. Quatre domaines ont été retenus par les interlocuteurs de la mission: emploi, protection sociale, dialogue social, renforcement des institutions.

Promotion de l'emploi

89. Le ministre du Travail, le ministre de l'Economie et du Commerce et de hauts fonctionnaires du ministère de la Planification et de la Coopération internationale ont tous insisté sur la nécessité d'un soutien et d'une aide dans le domaine de l'emploi, de la formation et du développement des petites entreprises. Ils ont souligné que la situation des femmes et des jeunes mérite une attention particulière. A l'heure actuelle, le BIT mène un certain nombre d'activités dans ces domaines en s'appuyant sur des projets. Il faudrait réfléchir aux moyens de renforcer les capacités des différents ministères qui participent actuellement à des activités qui ont un effet sur l'emploi.

90. Parmi les suggestions faites à l'OIT figure la création d'un fonds central par des institutions de développement et des pays donateurs afin de financer des activités relatives à l'emploi et à la formation. Une résolution soumise à la Conférence internationale du Travail par l'Organisation arabe du travail demande à l'OIT de contribuer efficacement à la création d'un fonds pour l'emploi et la protection sociale. Ce fonds apporterait un soutien à la création d'emplois dans les travaux publics à petite échelle pour la reconstruction de l'infrastructure (routes, parcs, trottoirs, systèmes hydrauliques, puits, systèmes d'irrigation, etc.) qui a été endommagée pendant les dernières incursions, au renforcement des organismes de formation professionnelle et des services de

formation destinés aux petites entreprises, ainsi qu'à la fourniture de microcrédit aux petits projets des travailleurs indépendants et des petites entreprises. Il intégrerait de manière cohérente tous les projets financés par les donateurs dans ces domaines et renforcerait ainsi l'impact sur le développement.

91. L'expérience des caisses de développement social (comme celle de l'Égypte) donne une idée de la gamme des activités liées à l'emploi qui peuvent être financées grâce à un tel mécanisme. De petits projets sont exécutés en étroite collaboration avec les collectivités et les autorités locales. La faisabilité d'un fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale pourrait être étudiée en étroite consultation avec les donateurs en ce qui concerne le financement, et avec les institutions et unités techniques dans les territoires occupés en ce qui concerne les mécanismes d'application. Le BIT pourrait s'appuyer sur ses compétences pour fournir une assistance technique à l'Autorité palestinienne en vue d'une étude de l'opportunité et de la faisabilité d'un tel organisme. Il pourrait également lancer des projets dans certains des domaines mentionnés précédemment, pendant que se poursuit la réflexion sur la création du fonds. Celui-ci devrait compléter et non supplanter l'aide déjà fournie par les donateurs, les Nations Unies et les institutions financières internationales.

Jeunes

92. Les responsables rencontrés par la mission du BIT ont réaffirmé le besoin d'établir des réseaux qui contribuent, en dépit des difficultés et des tensions, à modifier les attitudes et à garantir aux femmes et aux jeunes un accès à l'éducation et à la formation. Le BIT a contribué de manière décisive à la création du Réseau pour l'emploi des jeunes⁵, en étroite collaboration avec les Nations Unies et la Banque mondiale.

93. Le recours à un tel réseau pourrait créer un environnement positif, dans lequel les jeunes travailleurs et étudiants palestiniens se verraient offrir des possibilités de formation dans des domaines présentant une valeur stratégique pour l'économie des territoires occupés. Les personnalités rencontrées par les membres de la mission respectivement à Beit Berl, dans l'Institut international pour la paix, la solidarité et le développement de la Histadrout, à l'Université Al-Qods, et dans la Société universitaire palestinienne pour l'étude des affaires internationales (PASSIA) à Jérusalem estiment qu'il s'agit là d'une priorité.

94. En outre, grâce à son réseau d'universités récemment créé, le BIT a contribué à diffuser des informations pratiques sur le travail décent, le développement local et la coopération internationale décentralisée. Ce réseau pourrait être mobilisé aux fins de l'éducation et de la formation des jeunes

⁵ www.ilo.org/exrel/partners/youth.htm.

Palestiniens, avec l'appui d'autres réseaux universitaires nationaux et internationaux.

Encadré 4. Promotion des femmes

A Beit Berl, à l'Institut international pour la paix, la solidarité et le développement de la Histadrout, des femmes palestiniennes de la Rive occidentale et de Gaza ont rencontré des femmes israéliennes juives et arabes pour débattre de la promotion de la condition féminine, de l'identité et de la paix. Les ateliers ont démarré dans un «milieu où la tension le disputait à la curiosité et au souhait de mieux comprendre ce qui arrive au-dehors», a expliqué aux membres de la mission du BIT la personne chargée de l'organisation des ateliers. Il y a eu des cris et des larmes mais aucune agression et, au début de chaque session, le principe du respect et de l'acceptation a été établi. La mission a rencontré un groupe de femmes et de jeunes arabes palestiniens et israéliens.

Une mère palestinienne a expliqué qu'elle est allée à son premier atelier avec un certain scepticisme, mais aussi avec curiosité. Elle a vite réalisé qu'il y avait un moyen de faire face à cette situation insupportable: «Ce sont les femmes qui souffrent le plus et nous savions toutes à la fin de l'atelier que si nous avions le choix nous ferions cesser immédiatement cette absurdité.» Une arabe israélienne s'est exprimée au nom de sa mère qui était également présente dans l'atelier: «J'ai appris, grâce à ma mère et à mes sœurs, combien il est important de regarder la situation sous un angle différent, constructif. J'ai désormais le sentiment que je peux vivre sans dépression et sans désespoir. Je sais que je continuerai à travailler et à jouer un rôle dans cette société. En tant qu'Israélienne arabe j'ai des droits et je veux les exercer. Il y a de l'espoir, en tout cas j'ai besoin de le croire, de le dire et de l'expliquer à d'autres. Il me semble qu'un changement de comportement fera la différence dans ce contexte dramatique dans lequel nous vivons.» Des animateurs professionnels ont été recrutés pour gérer les ateliers organisés en anglais, en arabe et en hébreu. Des thèmes comme la gouvernance démocratique, la communauté, les groupes dirigeants et la citoyenneté sont débattus. Les stagiaires continuent d'utiliser l'institut comme une référence et un lieu de rencontre avec des gens de «l'autre bord».

Protection sociale

95. Les travaux initiaux du BIT sur la conception d'un système palestinien de protection sociale doivent être poursuivis. Plutôt que de mettre d'emblée en place un système complet, qui serait immanquablement confronté à des contraintes financières, il semble préférable d'adopter une approche progressive qui donnera la priorité à un ou à quelques risques seulement. D'après les discussions préliminaires, il pourrait s'agir des pensions pour lésions professionnelles et handicaps et des pensions de vieillesse. L'absence de toute forme institutionnalisée de revenu de soutien pour les personnes âgées est une cause importante de pauvreté.

96. Deuxièmement, les dispositions du Protocole de Paris sur le transfert des droits de sécurité sociale accumulés par les travailleurs palestiniens travaillant en Israël doivent être appliquées (Protocole de Paris, 1994). Le BIT pourrait entreprendre un premier examen des mécanismes susceptibles de

garantir aux travailleurs palestiniens un accès plus transparent à l'information sur leurs droits en matière de sécurité sociale, et concevoir un mécanisme de compensation plus efficace. Des consultations étroites avec les organisations d'employeurs et de travailleurs en Israël et dans les territoires occupés seraient souhaitables.

Dialogue social et soutien institutionnel

97. L'OIT devrait accroître le soutien qu'elle apporte au renforcement de la capacité institutionnelle des organisations d'employeurs et de travailleurs. Il conviendrait notamment d'accroître leur capacité de fournir des services à leurs membres. Parallèlement, il faudrait adopter des approches novatrices du dialogue social et prévoir une formation institutionnelle sur des thèmes tels que la résolution des conflits et l'établissement de relations constructives. C'est là un domaine d'expertise de l'OIT qui pourrait se mobiliser à cette fin avec des universités (par exemple, l'École des relations professionnelles et de travail de Cornell University, Ithaca, New York et York University, Toronto) ou des institutions de la Rive occidentale et de Gaza, comme la PASSIA et l'Université Al-Qods. Le Centre international de formation de l'OIT à Turin devrait également être utilisé comme un forum «neutre» où ce type de formation peut être dispensé.

IV. CONCLUSIONS

98. Les populations palestinienne et israélienne paient l'occupation et la violence un prix très élevé. La situation économique et sociale des territoires occupés se dégrade chaque jour et la pauvreté et le chômage s'aggravent. En pratique, il s'agit d'une crise humanitaire généralisée. La violence a accru le sentiment d'insécurité qui règne en Israël et elle contribue à la récession économique actuelle de ce pays.

99. La situation dramatique exposée dans ce rapport appelle des mesures et des réactions immédiates ainsi qu'un programme renforcé de coopération technique à moyen terme. Une levée progressive des mesures de bouclage atténuerait considérablement la terrible situation dans laquelle se trouvent les travailleurs palestiniens et leurs familles. De même, des mesures favorisant la reprise de l'emploi des travailleurs palestiniens en Israël permettraient de réduire le niveau dramatiquement élevé du chômage. Ces deux types de mesures atténueraient beaucoup la crise actuelle et faciliteraient la reprise des discussions politiques sur un règlement pacifique du conflit.

100. La communauté des donateurs s'est déclarée prête à poursuivre son effort humanitaire pour atténuer les difficultés actuelles et commencer à reconstruire l'infrastructure. L'OIT est appelée à renforcer son programme de coopération technique. Dans l'immédiat, elle doit rationaliser ses activités en cours et ses activités futures afin de répondre aux besoins les plus pressants. Il

faut élaborer un programme de coopération technique élargi autour de la notion de travail décent, ce qui englobe les droits au travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social. L'OIT peut beaucoup contribuer aux efforts actuels et futurs de reconstruction de la base de l'activité économique dans les territoires occupés. Le problème le plus critique reste le manque d'emplois rémunérés. Le présent rapport contient un certain nombre de propositions qu'il convient d'approfondir. L'une d'elles consiste à entreprendre une étude de faisabilité pour la création éventuelle d'un fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale, qui permettrait de mieux intégrer et d'accroître l'impact de l'assistance des donateurs visant à améliorer la situation de l'emploi par des initiatives concernant les petits travaux publics, la formation, les services aux entreprises et le microcrédit aux petites entreprises. Il est nécessaire de renforcer les capacités et la transparence des organisations d'employeurs et de travailleurs, ainsi que de promouvoir et élargir les possibilités de dialogue social sur les principales questions économiques et sociales. Il faudrait entreprendre la mise en place d'un système de sécurité sociale dans les territoires occupés.

101. Pour apporter une véritable réponse à la très grave crise que traversent les territoires occupés, il faut contribuer sur le plan pratique au renforcement du dialogue et de la négociation politique, ce qui consolidera la base de la croissance économique et de la protection sociale, de telle sorte que les habitants des territoires arabes occupés puissent vivre davantage en sécurité.

102. Tous les membres de la mission estiment que nous devons adopter une attitude pragmatique fondée sur l'espoir et nourrir la conviction que l'OIT doit faire aujourd'hui tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser le dialogue, le développement et la paix, même dans les conditions les plus critiques.

Références

- Amnesty International, 2002: *Israel and the occupied territories: The heavy price of Israel incursions*, avril: www.amnesty.org.
- Americans for Peace Now, 2002: *Latest Peace Now aerial survey reveals 34 new settlements since Sharon's election*, communiqué de presse, 19 mars: www.peacenow.org.
- Bank of Israel, 2002: *Recent economic developments*, oct. 2001 – mars 2002: www.boi.gov.il.
- Banque mondiale, 2002: *Fifteen months–intifada, closures and Palestinian economic crisis: An assessment*, 18 mars: www.worldbank.org.
- , 2001: *Poverty in the West Bank and Gaza*, 18 juin, rapport n° 22312-GZ: www.worldbank.org.
- BIT, 2001: *Rapport du Directeur général, Annexe: Rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, Conférence internationale du Travail, 89^e session, Genève.
- , 2000: *Final report of the ILO multidisciplinary mission to the West Bank and Gaza*, 31 janvier au 11 février.
- B'Tselem (Centre israélien d'information sur les droits de l'homme dans les territoires occupés), 2002a: *Fatalities in the al-Aqsa Intifada*: www.btselem.org.
- , 2002b: *Israel's policy of house demolition and destruction of agricultural land in the Gaza Strip*, relevé d'informations, fév.: www.btselem.org.
- Bureau central palestinien de statistique (PCBS), 2002: *Statistical Abstract of Palestine*, n° 2, nov. 2001: www.pcbs.org.
- Bureau central de statistique, 2002: *Statistical Abstract of Israel*, n° 52, 2001: www.cbs.gov.il/engindex.htm.
- Comité de liaison ad hoc, 2002: *Chair's Summary*, réunion informelle des donateurs, Oslo, 25 avril.
- Commission d'enquête de Sharm El-Sheikh, 2001: *Final report*, Département d'Etat des Etats-Unis, 30 avril: usinfo.state.gov/regional/nea/mitchell.htm.
- Département d'Etat des Etats-Unis, 2001: *Israel and the occupied territories, rapports par pays sur les pratiques en matière de droits de l'homme*: www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2001/nea/8262.htm.
- Ha'aretz*, 2002 – A. Harel: «IDF admits 'ugly vandalism' against Palestinian property», édition anglaise, 30 avril.
- Jerusalem Post*, 2002 – T. Muscal: «Klein: 2002 to be worse than 2001», 3 mai.
- Le Monde*, 2002: «Le deuxième front: colons et militants de la paix», 18 avril.

- Ministère du Travail, 2002: Résumé du rapport du ministère du Travail sur l'impact de l'occupation israélienne sur l'économie et les conditions de travail en Palestine, octobre 2000 à mai 2002.
- Nations Unies, 2002: *Rapport du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, M. John Dugard, sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967*, Commission des droits de l'homme, 58^e session, document E/CN.4/2002/32: www.unhchr.ch.
- Organisation arabe du travail, 2002: *Les effets destructeurs de l'occupation militaire et de la colonisation israéliennes sur la situation économique et sociale et sur les droits fondamentaux de l'homme en Palestine et dans le Golan*, Rapport du Directeur général de l'Organisation arabe du travail (Le Caire).
- Protocole de Paris, 1994: Protocole sur [l'Accord relatif à la bande de Gaza et à la région de Jéricho] sur les relations économiques entre le gouvernement de l'Etat d'Israël et l'OLP, représentant le peuple palestinien, Paris, 29 avril.
- Réunion informelle des donateurs, 2002: *Summary note*, Comité de coordination de l'aide locale, Al Ram, 16 avril.
- Standard and Poor's, 2002: *Outlook on Israel revised to negative due to recession and security crisis*, 11 avril: www.standardandpoors.com.
- The Economist*, 2002: «After the war is over», 13 avril.
- UBS Warburg, 2002: *Israel: A year of two halves*, 26 mars, Londres: www.ubswarburg.com.
- UNSCO, 2002: *Paying a price: Coping with closure in Jericho, Gaza City and in two Palestinian villages*, résumé, janv.: www.arts.mcgill.ca/MEPP/unsco/unfront.html.
- , 2001: *The impact on the Palestinian economy of confrontation, border closures and mobility restrictions, 1^{er} oct. 2000 – 30 sept. 2001*: www.arts.mcgill.ca/MEPP/unsco/unfront.html.

ANNEXE I

Liste des interlocuteurs

Dimanche 28 avril: Jérusalem

1. *Fédération des chambres palestiniennes de commerce, d'industrie et d'agriculture, Jérusalem*
Ahmad Hashem Alzughair, président
Abdul Rahman Abu Leil, secrétaire général
Amin Beidoun, Département de l'économie
Azzam Abu Said, conseiller
2. *Société universitaire palestinienne pour l'étude des affaires internationales (PASSIA)*
Mahdi Abdul Hadi, directeur
3. *Ministère des Affaires étrangères et ministère du Travail et des Affaires sociales d'Israël*
Ilan Elgar, directeur de la Division des organisations internationales, ministère des Affaires étrangères
Yekoutiel Sabah, chef de la Division de la planification stratégique, ministère du Travail et des Affaires sociales
Mordechai Yedid, directeur général adjoint, ministère des Affaires étrangères
Ben Toura, Division des organisations internationales, ministère des Affaires étrangères
4. *Université de Jérusalem (Al-Qods)*
Sari Nusseibeh, commissaire politique pour Jérusalem et président de l'Université de Jérusalem (Al-Qods)
Salah Zuheikeh, secrétaire général du Mouvement de libération nationale de la Palestine (Fatah)
Saman Khoury, porte-parole du mouvement Peoples peace Campaign
Khuloud Khayyat Dajani, secrétaire exécutif du président de l'Université de Jérusalem (Al-Qods)

Lundi 29 avril: Ramallah

1. *Ministère de la Planification et de la Coopération internationale de l'Autorité palestinienne*
Ahmed Soboh, assistant du ministre de la Coopération internationale

- Hisham Mustafa, directeur pour l'Europe
 Khaled Al-Atrash, directeur général de la planification et des projets
2. *Bureau central palestinien de statistique (PCBS)*
 Hassan Abu Libdeh, président
 Luay Shabaneh, assistant pour les questions techniques
 Sufian Barghoutt, statistiques économiques
 Saleh Kafir, statistiques du travail
 3. *Ministère du Travail de l'Autorité palestinienne*
 Rafiq Al-Natsheh, ministre
 Mohammad Abu Shama'h, directeur général pour le tripartisme
 Ghazi Khalili, directeur général de la planification et de l'information
 Fathma Al Qatif, cabinet du ministre

Mardi 30 avril: Naplouse

1. *Centre de réadaptation professionnelle Sheikh Khalifa Ben Zayed*
 Maher Rishah, directeur de projet
2. *Mairie de Naplouse*
 Ghassan W. Shakah, membre du comité exécutif de l'OLP et maire de Naplouse
3. *Chambre de commerce et d'industrie de Naplouse*
 Ma'az Nabulsi, président
 Hussein Hijawi, secrétaire général
 Hisham Gohar, conseiller
 Omar Hashem, vice-président
4. *Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU) à Naplouse*
 Shaher Sa'ed, secrétaire général
 Issam Wahba, Département de l'éducation et des publications
 Abla Masrogeh, Département de la femme
 Ghada Abu-Ghalyoon, secrétaire exécutive de Shaher Sa'ed
 Atef Sa'ed, journaliste à *Sawt El-Amel* («La voix des travailleurs»), organe de la PGFTU

Mercredi 1^{er} mai: Gaza

1. *Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)*
 Richard Cook, directeur des opérations
2. *Chambre palestinienne de commerce, d'industrie et d'agriculture à Gaza*
 Mohammed Qudwah, directeur de la Chambre de commerce et gouverneur de Gaza
 Bassam Mourtaja, directeur a.i.
3. *Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU) à Gaza*
 Rasem Al Bayari, président de la PGFTU-Gaza
 Nabel Al-Sharef, président de la Commission pour la création d'emplois, et autres dirigeants

4. *Bureau du Coordonnateur spécial dans les territoires occupés (UNSCO)*

Francis Okelo, coordonnateur spécial adjoint

Rana Hatem Zakout, chargée de programme

Salem Ajluni, économiste, consultant

Egalement présents lors de la réunion organisée par l'UNSCO: UNICEF, UNESCO, OMS, UNRWA, PNUD, OIT, HCADH, HCR.

Jeudi 2 mai

1. *Erez (autorités israéliennes)*

Sarah Shdeour, conseillère juridique adjointe, Institut israélien d'assurance

Yekoutiel Sabah, chef de la Division de la planification stratégique, ministère du Travail et des Affaires sociales

Eli Paz, premier directeur général adjoint, ministère du Travail et des Affaires sociales

Isaac Gurvich, chef de la section économique, coordination des activités gouvernementales

Gabby Bar, directeur général adjoint de la Division du Moyen-Orient et de l'Afrique, ministère de l'Industrie et du Commerce

Ilan Elgar, directeur de la Division des organisations internationales, ministère des Affaires étrangères

Hillel Adiri, coordonnateur pour l'agriculture et l'eau, ministère de l'Agriculture

Joseph Levy, chef du Département des organisations internationales, ministère de la Défense

Brigadier général Kamil Abu Rokum, coordonnateur adjoint des activités du gouvernement dans les territoires

Eli Korah, Fédération des agriculteurs d'Israël

2. *Fédération des entrepreneurs israéliens*

Joseph Gattegno, chef de la Division du travail et des ressources humaines

Moshe Tiomkin, membre du Conseil municipal, président de la Commission de la circulation et des parcs de stationnement et président de la Commission de la sécurité de la municipalité de Tel Aviv – Jaffa

Dan Yarden, économiste en chef et responsable des ressources humaines, Association hôtelière d'Israël

Vendredi 3 mai: Jérusalem/Tel Aviv

1. *Jérusalem*

Jean Mjaugedal, conseiller, bureau du Représentant de la Norvège

Gianni Ghisi, Consul général d'Italie

Antonio Aloi, directeur de l'Office de coopération pour le développement, Consulat d'Italie

Micheal Keating, directeur, Aide et affaires économiques et sociales, UNSCO

2. *Tel Aviv*

Merri Minuskin, chef de la Division du Moyen-Orient, Institut international; Histadrout

Yousef Kara, chargé des relations internationales, Histadrout

Gabriel Gaon Lousqui, directeur de l'Institut international, Histadrout, et divers étudiants et enseignants en relations internationales

Samedi 4 mai: Jérusalem, Al-Ram/Ramallah

1. *Jérusalem, Al-Ram*

Mohammad Shtayyeh, directeur exécutif, Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction (PECDAR)

2. *Ramallah*

Maher Masri, ministre de l'Economie et du Commerce de l'Autorité palestinienne

Hasan Barghouthi, directeur général du Centre pour la démocratie et les droits des travailleurs

Ahmed Soboh, assistant du ministre de la Coopération internationale, MOPIC

Hisham Moustafa, directeur pour l'Europe, MOPIC

Dimanche 5 mai: Golan/Jérusalem

1. *Golan*

Abu Saleh Majd, membre de la communauté arabe de Majdal Shams (Golan), et autres membres de la communauté arabe

2. *Jérusalem*

Shlomo Benizri, ministre du Travail et des Affaires sociales d'Israël

Yitzhak Hazan, directeur général, ministère du Travail et des Affaires sociales

Yekoutiel Sabah, chef de la Division de la planification stratégique, ministère du Travail et des Affaires sociales

Eli Paz, premier directeur général adjoint, ministère du Travail et des Affaires sociales

Lundi 6 mai: Jérusalem/Tel Aviv

1. *Jérusalem*

Timothy Rothermel, représentant spécial, PNUD

Omar Daoudi, conseiller principal du représentant résident

2. *Tel Aviv*

Yousef Kara, Histadrout et Association des relations professionnelles (AIR), Israël

Joseph Gattegno, AIR

Ben Ami Amiran, AIR

Rudi Dressler, Allemagne

Frank von Auer, attaché à l'Ambassade d'Allemagne pour les questions de travail

Jeudi 2 mai: Damas

Ghada Al Jabi, ministre du Travail et des Affaires sociales, République arabe syrienne

Nawaf Al Fares, gouverneur de Quneitra

Samer Al Dabbas, président de la Chambre d'industrie de Damas

Haitham Al Midani, directeur de la Chambre d'industrie de Damas

Mustafa Issa, secrétaire général pour les relations arabes et internationales de la Confédération des syndicats syriens

Walid Al Mualem, assistant du ministre des Affaires étrangères

Ragab Matook, vice-président de la Confédération internationale des syndicats arabes (CISA)

Vendredi 3 à mercredi 8 mai: Le Caire

Ibrahim Guider, directeur général, Organisation arabe du travail

Amr Mussa, secrétaire général, Ligue des Etats arabes

Conseil d'administration, Organisation arabe du travail

ANNEXE II

Projets et propositions de projets de coopération technique

1. Situation des programmes en cours (lancés avant novembre 2000)

Projet	Budget (en millions de dollars E.-U.)	% de réalisation	Donateur
1 Création d'un centre de réadaptation professionnelle (Sheikh Khalifa)	2 000	90	Emirats arabes unis
2 Etablissement de collèges techniques, phase 2	0,5	0	Italie
3 Assistance technique à la PGFTU ¹	0,325	5	Italie (Association des employés de banques)
4 Programme de l'emploi palestinien: stratégie à moyen terme	1 470	100	Emirats arabes unis
Total ²	4 295		

¹ Allocations pour 2002 = 227 000 dollars, engagement = 93 000 dollars, dépenses = 7 000 dollars.

² Allocations pour 2002 = 176 000 dollars, engagement = 141 000 dollars, dépenses = 27 000 dollars.

2. Projets de création d'emplois d'urgence financés par l'OIT, 2001

Description	Budget (en millions de dollars E.-U.)	% de réalisation
1 Programme d'urgence en faveur des handicapés: réadaptation socio-économique, formation et aide	0,068	0
2 Programme de l'emploi palestinien, stratégie à moyen terme Extension et transition	0,1	40 (commencé le 01.03.01)
3 De meilleures qualifications pour un avenir meilleur sur la Rive occidentale et à Gaza	0,100	0
4 Evaluation de la performance du secteur privé palestinien dans la situation économique actuelle	0,036	40 (commencé le 01.04.01)
5 Etude sur la microfinance pour les travailleurs indépendants et les petites et micro-entreprises	0,005	100
6 Evaluation rapide de l'intensité d'emploi des travaux en cours et prévus d'infrastructure	0,015	0
Total	0,324	

3. Propositions de projets de création d'emplois d'urgence, 2001, soumises aux donateurs pour financement

Description	Budget (en millions de dollars E.-U.)
1(a) Soutien communautaire pour l'emploi et la réadaptation socio-économique dans certaines collectivités de la Rive occidentale et de Gaza	1 230
1(b) Composante <i>formation</i> de la proposition de projet 1(a)	0,570
2 Création à Hébron du Centre de réadaptation professionnelle de Sheika Fatima Bent Mubarak pour les handicapés et les jeunes ayant des besoins particuliers ¹	3 500
3 De meilleures qualifications pour un avenir meilleur sur la Rive occidentale et à Gaza ²	0,520
4 Programme national de soutien au développement des jeunes et à l'élimination des pires formes de travail des enfants, basé sur la Rive occidentale et à Gaza ³	0,850
5 Programme de l'emploi palestinien, phase 2, pour un meilleur suivi du marché du travail	1 340

Description	Budget (en millions de dollars E.-U.)
6 Programme d'urgence en faveur des handicapés: réadaptation socio-économique, formation et aide, Rive occidentale et Gaza	0,100
7 Services consultatifs sur la création d'emplois et de revenus: politiques et programmes de promotion et de création d'emplois en général sur la Rive occidentale et à Gaza	0,300
8 Programme de protection sociale fondé sur la communauté ⁴	1 000
Total	9 400⁵

¹ Financé partiellement par la Société du Croissant rouge dans les Emirats arabes unis (EAU) (1 million de dollars E.-U.). La Banque islamique de développement a manifesté son intérêt pour la composante *équipement* à hauteur de 1 million de dollars E.-U. ² Financé par l'Arabie saoudite (1 million de dollars E.-U.). ³ Partiellement financé par l'Italie (400 000 dollars E.-U.). ⁴ La France a annoncé une contribution d'un montant de 1 million de dollars E.-U. pour ce programme à définir conjointement. ⁵ Les donateurs ont annoncé des contributions d'un montant de 3,9 millions de dollars E.-U., dont 1 million ont été reçus.

4. Propositions de projets dans la filière transmis à la mission par la Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU)

Projet	Lieu	Durée	Budget estimé (dollars E.-U.)
1 Création d'une base de données sur la main-d'œuvre à la PGFTU	Rive occidentale et Gaza		86 500
2 Appui au développement de médias et de services d'information efficaces à la PGFTU	Rive occidentale et Gaza	2 ans	65 000
3 Accroissement du nombre de femmes membres des syndicats	Rive occidentale et Gaza	2 ans	100 000
4 Proposition de création d'un Institut palestinien d'éducation ouvrière	Rive occidentale et Gaza	A définir	A définir
5 Programme d'urgence de dix semaines	Rive occidentale et Gaza	10 semaines	105 000
6 Proposition d'aide à la PGFTU	Rive occidentale et Gaza	2 ans	161 000
Total			517 500